



VILQUIN

La Belloire	16200 Jarnac
-------------	--------------

PJ n°10 (complémentaire) – Note environnementale

N° Etude : ET-127-022020

Juin	2020
------	------



SOMMAIRE

I.	LOCALISATION DU SITE VILQUIN	5
1.1.	Situation géographique et cadastrale.....	5
1.2.	Abords immédiats du site.....	6
II.	Description de l'état actuel de l'environnement	7
2.1.	Milieu physique	7
2.1.1.	Topographie	7
2.1.2.	Climat	7
2.1.3.	Géologie et pédologie	9
2.1.4.	Etat et stabilité des sols.....	9
2.2.	Ressources en eau	10
2.2.1.	Eaux souterraines.....	10
2.2.2.	Eaux superficielles	12
2.3.	Biodiversité.....	16
2.3.1.	Le patrimoine naturel protégé	16
2.3.2.	Le patrimoine naturel inventorié	18
2.3.3.	Les continuités écologiques (Trame Verte et Bleue).....	20
2.3.4.	Les habitats, la faune et la flore	22
2.4.	Ambiance paysagère.....	23
2.4.1.	Environnement paysager régional	23
2.4.2.	Environnement paysager local	24
2.4.3.	Insertion paysagère du site VILQUIN.....	24
2.5.	Patrimoine culturel.....	26
2.5.1.	Les sites patrimoniaux remarquables	26
2.5.2.	Edifices inscrits et classés aux Monuments Historiques	26
2.5.3.	Site inscrit et classé	27
2.5.4.	Archéologie	28
2.5.5.	Environnement humain.....	29
2.5.6.	Démographie.....	29
2.5.7.	Habitat et voisinage.....	29
2.5.8.	Urbanisme	31
2.5.9.	Activités économiques et touristiques.....	31
2.5.10.	Trafic routier et accès au site	32
2.5.11.	Emissions et nuisances de voisinage	33
2.5.12.	Risques technologiques.....	35
III.	CARACTERISTIQUES DU PROJET.....	36

IV.	INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PRISES	37
4.1.	Incidences sur les sols.....	37
4.2.	Incidences sur la ressource en eau.....	39
4.2.1.	Approvisionnement, usages et consommation d'eau.....	39
4.2.2.	Rejets.....	40
4.2.3.	Confinement des pollutions liquides accidentelles.....	41
4.3.	Incidence sur le milieu naturel	42
4.3.1.	Incidences sur les habitats, la faune et la flore	42
4.3.2.	Incidences sur Natura 2000.....	42
4.4.	Incidence sur le paysage.....	42
4.5.	Incidences sur l'économie locale.....	43
4.6.	Incidences sur le trafic local	44
4.7.	Incidences liées aux émissions dans l'air.....	44
4.8.	Incidences liées aux émissions olfactives	45
4.9.	Incidences liées aux émissions sonores.....	45
4.10.	Incidences liées aux vibrations	46
4.11.	Incidences liées aux émissions lumineuses	46
4.12.	Incidences sur la gestion des déchets	46

LISTE DES FIGURES

Figure 1	: Localisation du site Vilquin à l'échelle départementale (source Géoportail)	5
Figure 2	: Localisation du site Vilquin à l'échelle locale (1/25000) (source Géoportail)	6
Figure 3	: Coupe topographique Ouest - Est du site VILQUIN (source : Géoportail).....	7
Figure 4	: Coupe topographique Sud - Nord du site VILQUIN (source : Géoportail).....	7
Figure 5	: Rose des vents de Cognac	8
Figure 6	: Extrait de la carte géologique n°708 de la région de cognac (Source : www.infoterre.brgm.fr)....	9
Figure 7	: Situation du site VILQUIN vis-à-vis du risque retrait-gonflement des argiles (source : Géorisques, BRGM)	10
Figure 8	: Localisation du captage d'eau potable (source : BRGM)	11
Figure 9	: Débit moyen mensuel de la Charente entre 1990 et 2020 (source : Banque hydro)	12
Figure 10	: Maillage hydrographique local.....	14
Figure 11	: Localisation du site Natura 2000 le plus proche du site VILQUIN	17
Figure 12	: Localisation des ZNIEFF les plus proches du site VILQUIN	19
Figure 13	: Situation du site VILQUIN vis-à-vis du zonage du SRCE	21

Figure 14 : Localisation des espaces anthropiques et engazonnés à l'intérieur du site VILQUIN.....	22
Figure 15 : Situation du site VILQUIN dans l'environnement paysager régional	23
Figure 16 : Vue depuis le RD194 sur le site VILQUIN (côté Nord).....	24
Figure 17 : Vue depuis la RD 66 à l'approche du site VILQUIN (côté Sud et Ouest)	25
Figure 18 : Vue depuis la RD194 sur le site VILQUIN (côté Est)	25
Figure 19 : Synthèse des perceptions visuelles du site (source de la photographie aérienne : Google, 2019)	26
Figure 20 : Localisation des édifices et sites protégés du patrimoine culturel et architectural (source : Atlas du Ministère de la Culture)	27
Figure 21 : Localisation des zones de présomption des prescriptions archéologiques (source : Atlas du Ministère de la Culture)	28
Figure 22 : Voisinage du site VILQUIN.....	30
Figure 23 : Zonage Ux du site Vilquin (Extrait du PLU de la commune de Jarnac).....	31
Figure 24 : Prise de vue de l'accès actuel au site VILQUIN depuis la RD194 (sens RD 194 vers RN141)	32
Figure 25 : Prise de vue de l'accès actuel au site VILQUIN depuis la RD194 (sens RD 194 vers carrefour route de Beurac et route de Foussignac).....	33
Figure 26 : Extrait de la Carte de Bruit Stratégique issue du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Charente (source : Préfecture de Charente)	33
Figure 27 : ICPE situées sur la commune de Jarnac (source : Géorisques)	35
Figure 28 : Vue depuis la RD66 sur le site existant et son projet d'extension	43
Figure 29 : Localisation des points de rejets atmosphériques.....	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Masses d'eau au droit du sous-sol du site projeté VILQUIN	11
Tableau 2 : Recensement de la population sur la commune de Jarnac (source : INSEE)	29
Tableau 3 : Polluants mesurés à la station qualité « Angoulême trafic » sur les cinq dernières années (ATMO Nouvelle-Aquitaine)	34
Tableau 4 : Evolution de la consommation d'eau potable par le site VILQUIN sur les 3 dernières années .	39
Tableau 5 : Valeurs limites de rejet.....	40
Tableau 6 : Quantités de déchet actuellement produits par l'établissement VILQUIN.....	46

I. LOCALISATION DU SITE VILQUIN

1.1. Situation géographique et cadastrale

↳ PJ n°1 et 2

Le site de l'établissement VILQUIN est implanté au lieu-dit « La Belloire », à l'Est de la commune de Jarnac, à l'Est du département de la Charente (16), à environ 15 km à l'Est de Cognac et 40 km à l'Ouest de Angoulême.

Une carte de localisation du site globale est présentée sur la **Figure 1** ci-dessous.

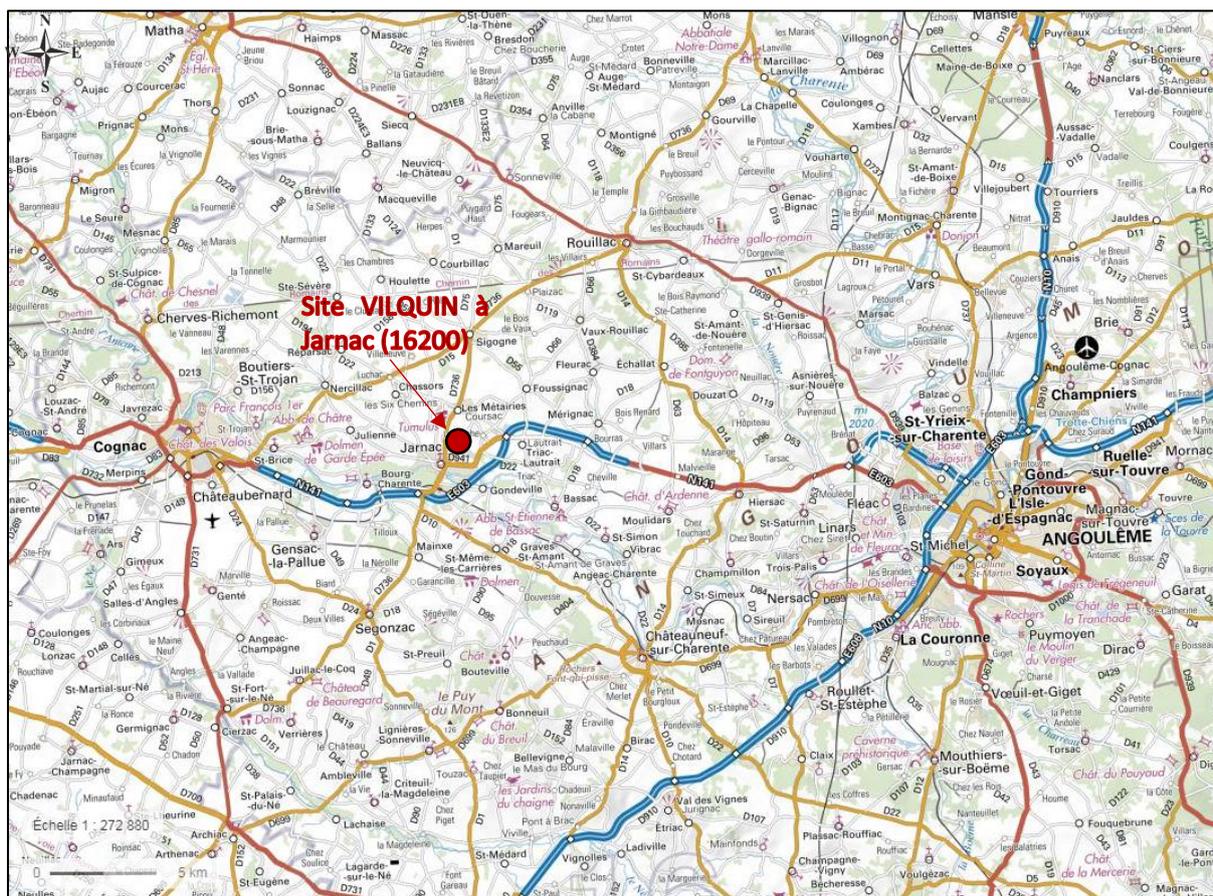


Figure 1 : Localisation du site Vilquin à l'échelle départementale (source Géoportail)

Le site VILQUIN est implanté au lieu-dit « La Belloire ». Les coordonnées Lambert 93 du site sont : X : 455470 m ; Y : 6515562 m ; Z : 30 m.

L'emprise du site concerne la parcelle cadastrale n°0600 – Section AH, lieu-dit « La Belloire ».

L'emprise foncière du site VILQUIN est de 6,45 ha.

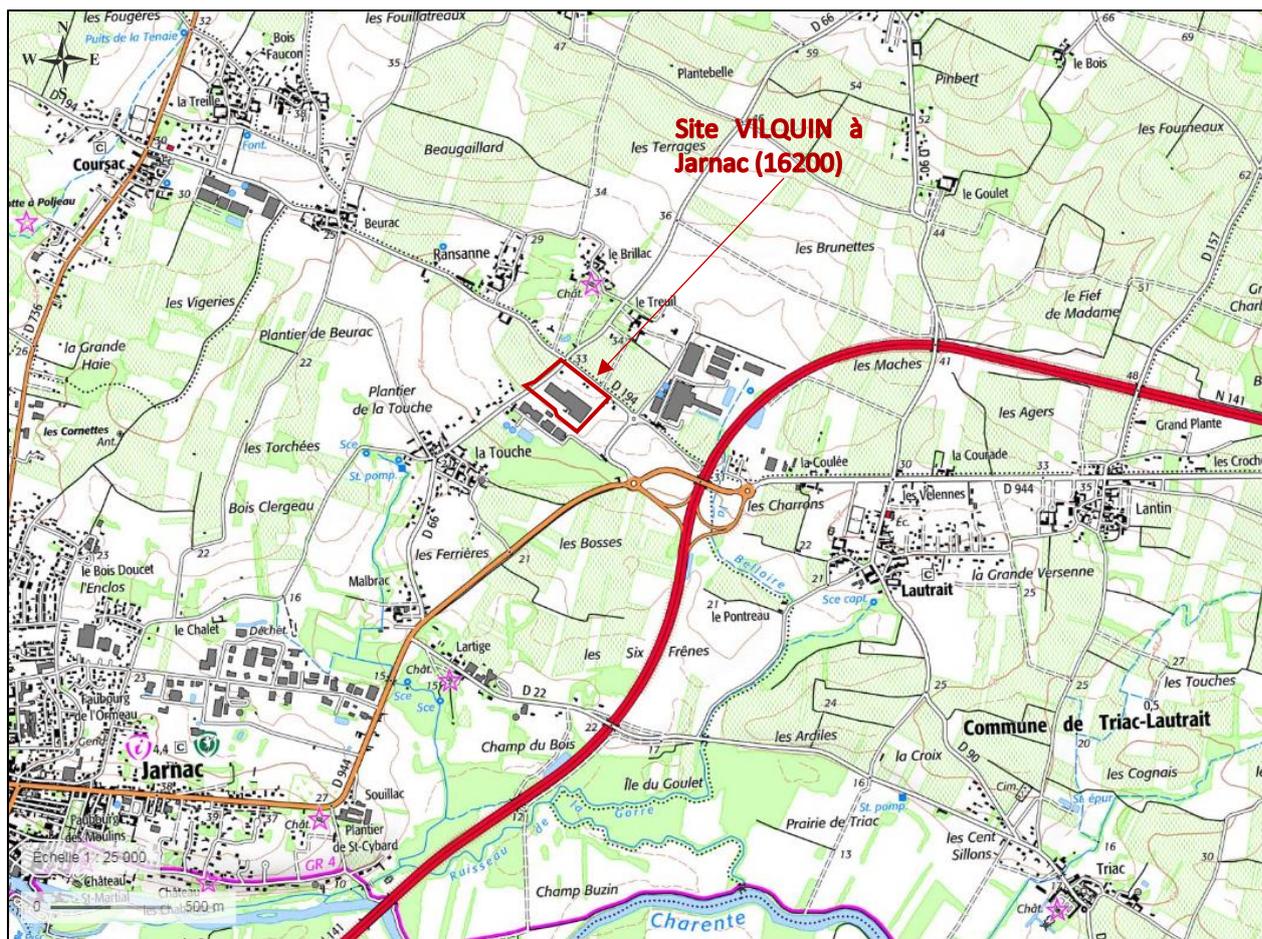


Figure 2 : Localisation du site Vilquin à l'échelle locale (1/25000) (source Géoportail)

1.2. Abords immédiats du site

Le plan des abords du site VILQUIN est présenté en Pièce-jointe n°2.

La propriété du site VILQUIN est délimitée géographiquement de la manière suivante (cf. Figure 2) :

- en limite Nord-Est, par la RD 194;
- en limite Nord-Ouest par la RD 66 ;
- en limite Sud-Est par une entreprise de travail du bois ;
- en limite Sud-Ouest par deux entreprises de stockage d'alcool de bouche.

II. DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. Milieu physique

2.1.1. Topographie

↳ Source : - Géoportail
- Investigations de terrain

Localement, les reliefs de la vallée de La Charente ne sont pas très marqués mais constituent néanmoins un socle vallonné parsemé de collines.

Au droit du site VILQUIN, la topographie est **globalement plane**, avec une pente moyenne de 2 % orientée vers l'Ouest, les points les plus bas étant localisés à l'Ouest (cf **Figure 3 et Figure 4**).

L'altitude du site est comprise entre + 29 m NGF (partie Sud- Ouest du site) et + 33 m NGF (Nord du site), représentant un dénivelé de 4 m.

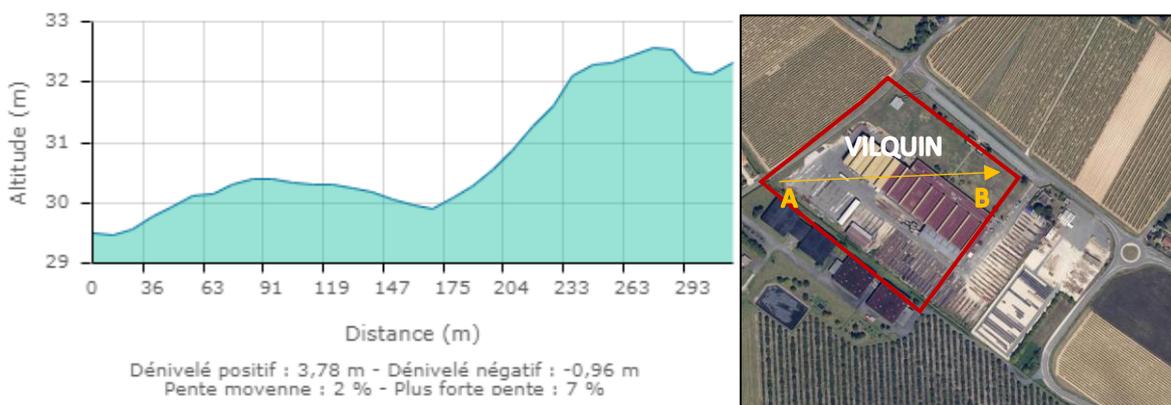


Figure 3 : Coupe topographique Ouest - Est du site VILQUIN (source : Géoportail)

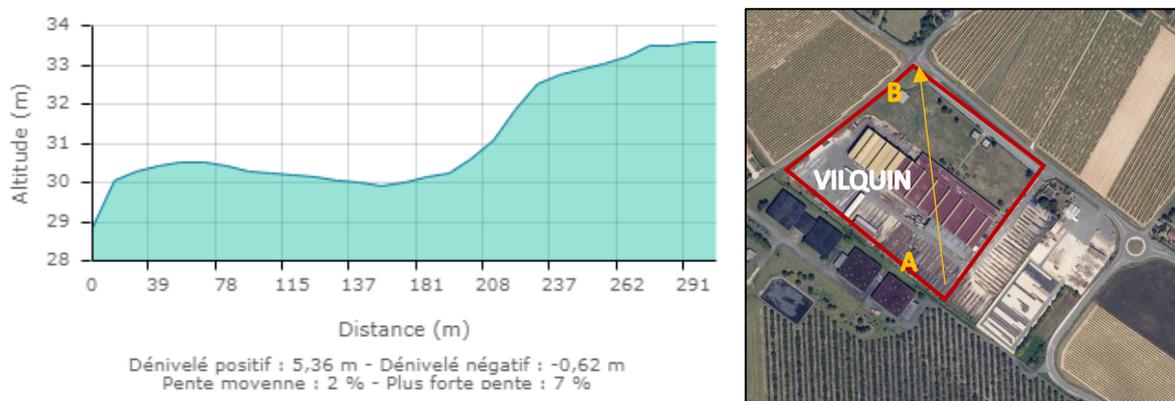


Figure 4 : Coupe topographique Sud - Nord du site VILQUIN (source : Géoportail)

2.1.2. Climat

↳ Source : - Fiche climatologique de Cognac (1981-2010), Météo-France
- Météo France

Le département de la Charente a un climat **océanique de type aquitain** plus perceptible dans ses deux tiers ouest, de Cognac jusqu'à Angoulême. Il se modifie en climat océanique dégradé en allant vers l'est, vers les contreforts du Massif central, dans le Confolentais ou l'hiver le froid et les précipitations sont plus marquées.

Le contexte climatique est celui de la **station météorologique la plus proche est celle de COGNAC**, localisée sur la base aérienne de Châteaubernard, à environ 13km à l'ouest du site VILQUIN.

Les données disponibles sont les moyennes mensuelles pour la période comprise entre 1981 et 2010.

☞ Vent

La vitesse moyenne du vent est de 3,5 m/s. La vitesse maximale enregistrée sur la période d'étude est de 44 m/s (27/12/1999).

Les vents les plus fréquents sont de secteur Ouest - Sud-Ouest avec une fréquence globale d'environ 29,2%. Les vents les plus forts (> 8 m/s) sont également de secteur sud - Sud-Ouest.

Les vents secondaires sont de secteur Nord-Est avec une fréquence globale d'environ 18,2%.

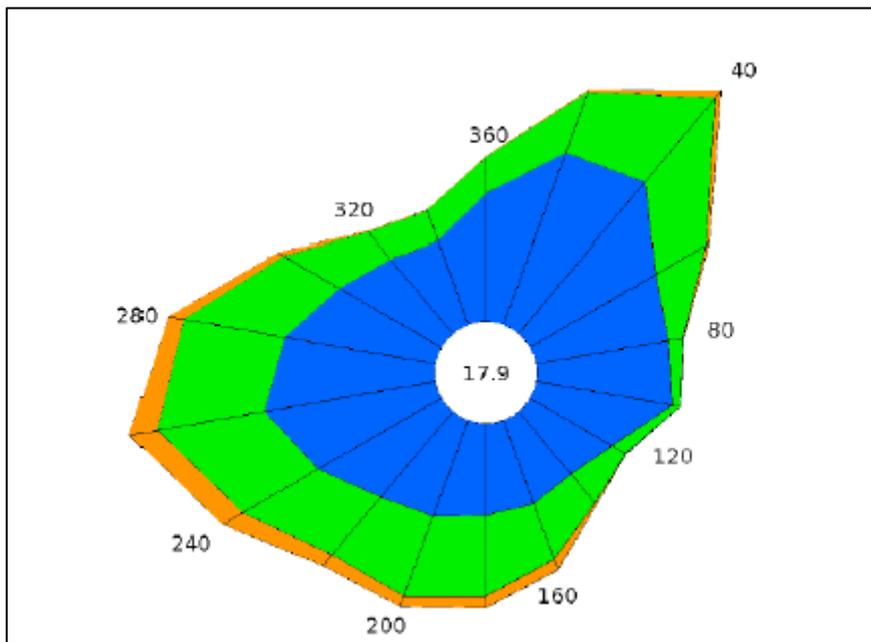


Figure 5 : Rose des vents de Cognac

☞ Températures

Les températures sont douces avec une **moyenne annuelle, sur la période étudiée de 13,3°C**.

La température mensuelle est répartie comme suit :

- températures minimales moyennes : 8,6°C ;
- températures maximales moyennes : 18,0°C.

☞ Précipitations

Le cumul annuel donne une **moyenne de 777,1 mm** sur la période étudiée, valeur inférieure à la moyenne nationale qui est de 889 mm.

Le nombre moyen annuel de jours avec précipitations est de 117 jours/an (> 1 mm).

Les précipitations sont réparties sur l'année de la manière suivante :

- moyennes mensuelles en mm d'eau : 64,7 mm,
- nombre annuel moyen de jours avec précipitations > 10 mm : 23,4.

2.1.3. Géologie et pédologie

↳ Source : - Carte géologique de France 1/50 000 - BRGM, InfoTerre
- Notice du BRGM : Feuille de Cognac (n°708)

D'après la carte géologique n°708 de la région de Cognac au 1/50 000, dont un extrait est présente ci-après, le terrain du site VILQUIN repose sur une formation du Portlandien supérieur constituée de **calcaire finement Oolithique, calcaire marneux Lamellibranches**.

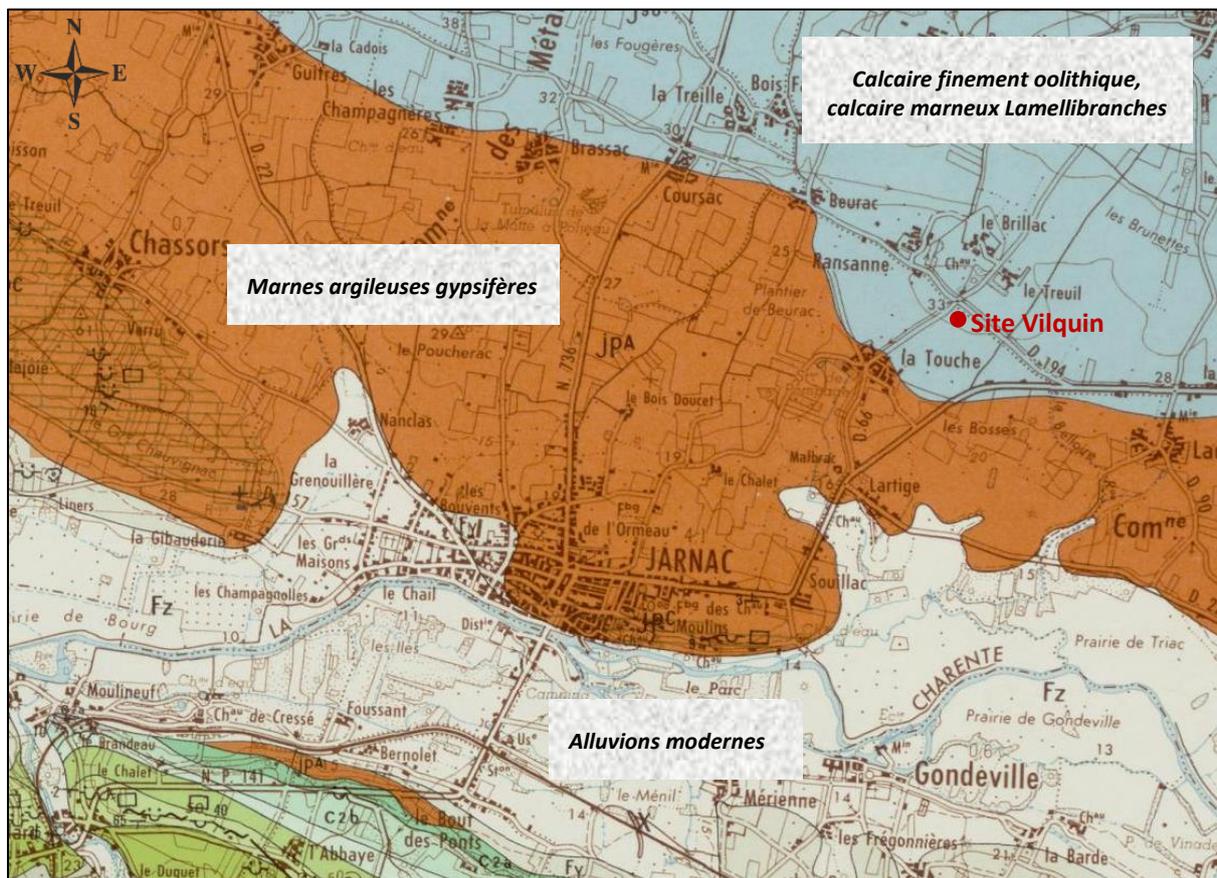


Figure 6 : Extrait de la carte géologique n°708 de la région de cognac (Source : www.infoterre.brgm.fr)

Ainsi, au droit du site, les sols sont calcaires argileux. Les terrains sont considérés comme **peu perméables**.

2.1.4. Etat et stabilité des sols

↳ Source : - BRGM : Infoterre
- Géorisques - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Charente
- BASOL - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- BASIAS - BRGM

❖ Sites BASOL et BASIAS

D'après la base de données « **BASOL** » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif), aucun site ne se trouve sur l'emprise de l'établissement VILQUIN. Le site BASOL répertorié le plus proche "LITHO-BRU" (n°16.0025) est situé à 2,7 km au Sud du site.

D'après la base de données « **BASIAS** » du BRGM (banque de données d'anciens sites industriels et activités de service), le **site VILQUIN est recensé sous le numéro POC1601805**.

❖ **Stabilité des sols**

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs en Charente, la commune de Jarnac n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) relatif à la stabilité du sol.

D'après la base de données « Géorisques » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire :

- le site se trouve **en zone d'aléa moyen pour le retrait-gonflement des argiles (cf. Figure 7)**.
- aucun mouvement de terrain n'a été répertorié à proximité du site,
- aucune cavité souterraine n'est répertoriée à proximité du site,
- le site se situe en **zone de sismicité de niveau 3** (risque modéré).

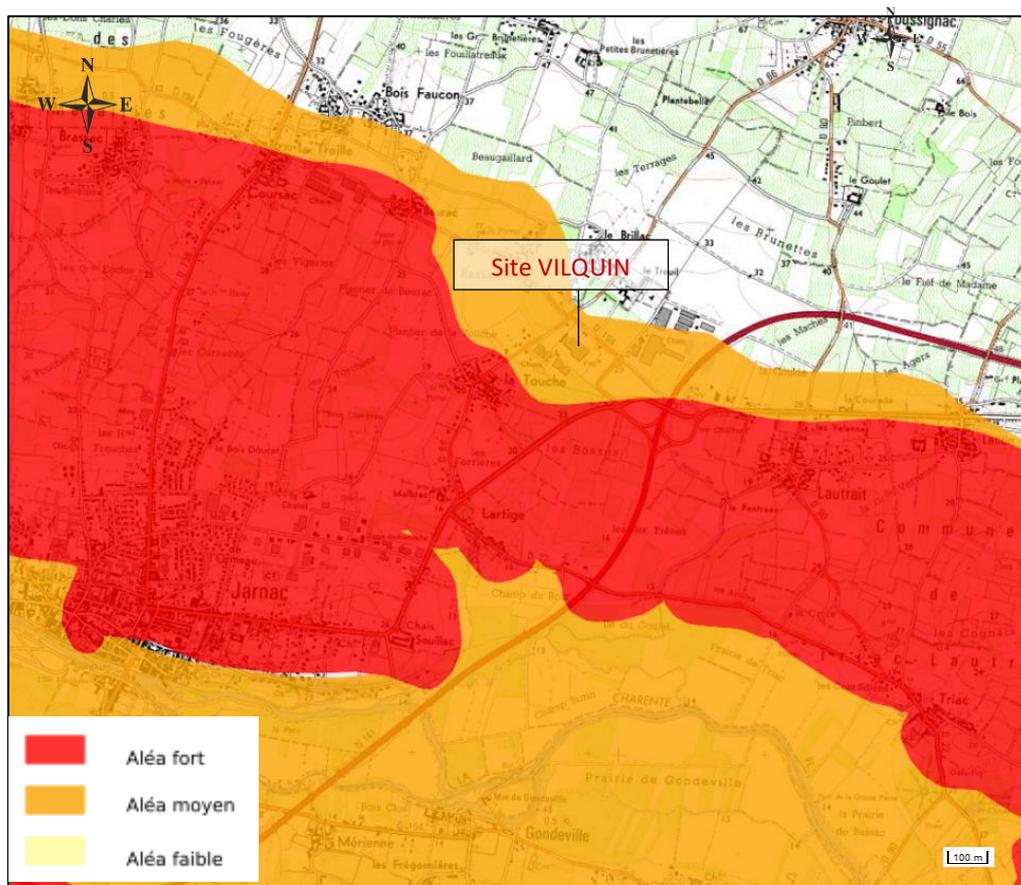


Figure 7 : Situation du site VILQUIN vis-à-vis du risque retrait-gonflement des argiles (source : Géorisques, BRGM)

2.2. Ressources en eau

2.2.1. Eaux souterraines

- Source : - BRGM : Infoterre – Banque du Sous-sol – BD LISA
- SDAGE Adour-Garonne 2016-2021
- Géorisques - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- ARS DD16

🌀 **Aquifère et masses d'eau souterraines (description générale, usage, qualité, ...)**

La nappe alluviale de la Charente et du Né constitue le niveau aquifère le plus important à l'échelle de la région géologique de Cognac. Cette nappe alluviale est largement utilisée pour les besoins en eau, notamment des collectivités territoriales.

Plus localement, les masses d'eau souterraines recensées par la Directive Cadre sur l'Eau et situées au droit du sous-sol du site VILQUIN sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Masses d'eau au droit du sous-sol du site projeté VILQUIN

Aquifère	MESO (Masse d'Eau Souterraine)	Objectif SDAGE 2016-2021	Enjeux
Jurassique supérieur	FG016 Calcaires du jurassique supérieur du BV Charente	Quantitatif : BON Chimique : MAUVAIS (Bon état 2027)	Nitrates et pesticides
Toarcien	FG078 Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien	Quantitatif : BON Chimique : MAUVAIS (Bon état 2027)	Nitrates et pesticides

Au droit du sous-sol du site VILQUIN, la première masse d'eau souterraine rencontrée est « Calcaires du jurassique supérieur du BV Charente » (FG016). Il s'agit d'un aquifère du Jurassique supérieur principalement utilisé comme source d'alimentation en eau potable. L'état chimique de cet aquifère est mauvais selon les données du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 du fait de concentrations élevées en nitrates et pesticides.

Selon la base de données BSS, aucun puit d'eau mesurant le niveau piézométrique de la nappe de cet aquifère n'est implanté à proximité directe du site VILQUIN.

➡ Captages d'eau potable

D'après l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, dans un rayon de 1 km autour du site VILQUIN se trouve le captage d'Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH) suivant : n°**BSS001UAUE** « LA Touche ». Ce captage dispose d'un périmètre de protection associé instauré par arrêté préfectoral du 15/04/2011.

Ce forage d'eau capte la masse d'eau FG106 « Calcaires du Jurassique Supérieur du BV Charente ».

Il est distant de 800 m au Sud-Ouest du site VILQUIN et son périmètre de protection éloigné ne s'étend pas sur l'emprise du site VILQUIN.

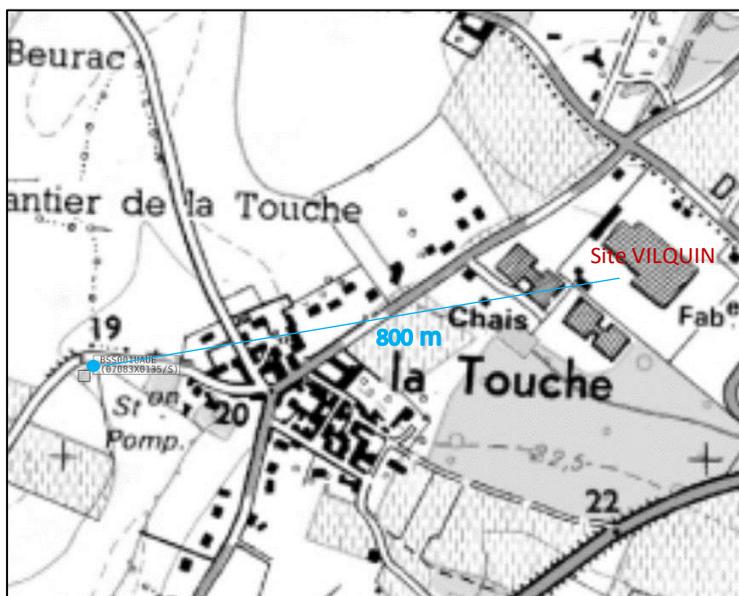


Figure 8 : Localisation du captage d'eau potable (source : BRGM)

2.2.2. Eaux superficielles

- ↳ Source : - DREAL Nouvelle-Aquitaine
 - Agence de l'eau Adour et Garonne (SIEAG)
 - SDAGE Adour-Garonne 2016-2021
 - Banque hydro (eaufrance)
 - Géorisques - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
 - sig.reseau-zones-humides.org

🔄 Contexte hydrographique

Au sein du district hydrographique « Adour-Garonne », d'après la délimitation hydrographique de la BD Carthage, les eaux superficielles au droit du site VILQUIN sont drainées par le **bassin versant « La Charente du confluent de l'Anqueville (inclus) au confluent de la Tenaie »** (code de la zone hydrographique BD Carthage : R307).

🔄 Caractéristiques du bassin versant

Le cours d'eau principal de ce bassin versant est « **La Charente** » codifiée en masse d'eau Rivière FRFR332 « La Charente du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit ».

La Charente prend sa source à Chéronnac dans la Haute-Vienne à 295 mètres d'altitude, et après avoir parcouru 381 km, se jette dans l'océan Atlantique entre Port-des-Barques et Fouras par un large estuaire (charente maritime).

La Charente s'écoule vers l'Ouest et passe au plus proche à **1,9 km** au Sud du site VILQUIN.

Le maillage hydrographique du secteur du site VILQUIN est illustré sur la **Figure 10**.

🔄 Hydrologie de La Charente

La station hydrométrique la plus proche du site VILQUIN est : « **La Charente à Jarnac [Mainxe]** » (code station : R3090020), à environ 5 km en aval du site Vilquin (*cf. Figure 10*).

La Charente présente des **variations de débit relativement importantes** entre la période hivernale (90 m³/s en moyenne en février) et la période d'étiage (allant de juillet à octobre, avec un minimum de 13,1 m³/s en septembre, *cf. Figure 10*). Le **QMNAS de la Charente est de 7,7 m³/s**. Le module (débit moyen interannuel) de la Charente est de 44,5 m³/s (donnée calculée sur 31 ans de mesure).

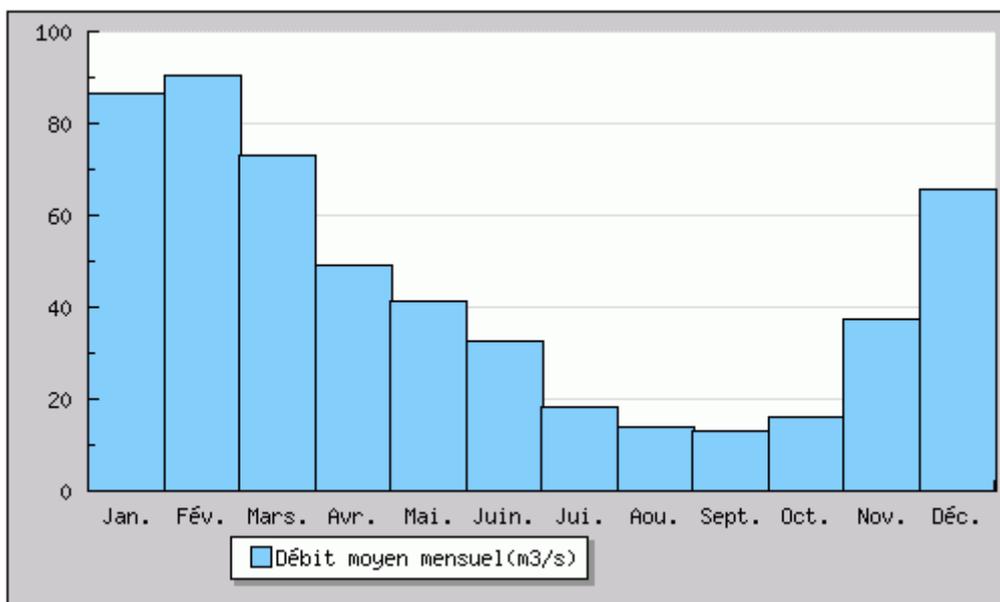


Figure 9 : Débit moyen mensuel de la Charente entre 1990 et 2020 (source : Banque hydro)

🔍 **Qualité des eaux de la Charente**

La station de mesure de qualité des eaux de La Charente la plus proche du site VILQUIN est « *La Charente à St-Brice* » (Code station 05013200) à 10 km à l'Ouest en aval.

Au droit de cette station de mesure de qualité, l'état physico-chimique est qualifié de médiocre (absence de données quant à l'état écologique) notamment du fait de teneurs élevées en carbone organique dissous.

La masse d'eau « La Charente du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit » (FRFR332) présente un **état écologique moyen et un état chimique bon. L'objectif pour ce cours d'eau fixé par le SDEGA est l'atteinte du bon potentiel en 2021.** Le cours d'eau présente encore des concentrations trop élevées en Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides.

🔍 **Zonages du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021**

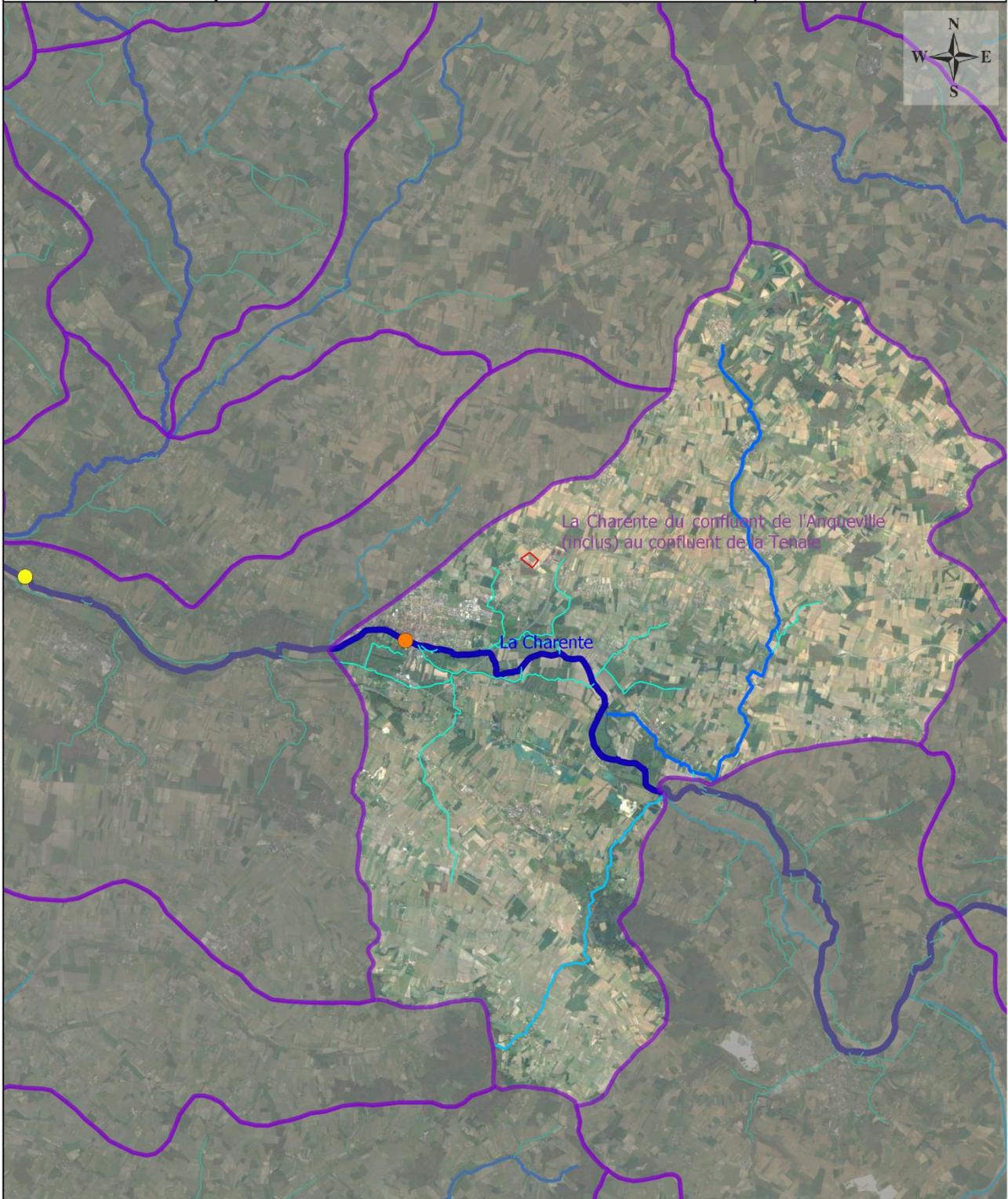
L'ensemble du cours d'eau La Charente est considéré en tant qu'**axe à grands migrateurs amphihalins** et plus précisément en tant qu'axe prioritaire pour le rétablissement de la circulation des poissons migrateurs et le classement (code : P82-0400A). En revanche, il n'est pas considéré comme un cours d'eau en très bon état LEMA, ni comme réservoir biologique LEMA.

La commune de Jarnac est située :

- en **zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole** (code : FZV0505) fixée par arrêté du 21/12/2018 ;
- en **Zone de Répartition des Eaux** (ZRE1601) par arrêté du 24/05/1995,
- au sein **d'une Aire d'Alimentation de Captage (AAC) prioritaire** : captage Touche- Triac ;
- au sein **d'une Zone à Préserver pour leur utilisation Future en eau potable** (ZPF) :
 - masse d'eau rivière : « La Charente du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit » ;
 - masse d'eau souterraine : « Alluvions de la Charente » et « Calcaires du jurassique supérieur du BV Charente » ;
- en **zone sensible à l'eutrophisation**,
- en zone concernée par le **SAGE « La Charente »** (code : SAGE05019),
- en zone concernée par un **plan d'étiage** pour le cours d'eau « La Charente ».

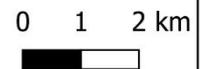
ET_127_022020
 Dossier Enregistrement
 VILQUIN

Maillage hydrographique local



Légende

- | | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|-----------------|
| Emprise du site VILQUIN | Cours d'eau (par longueur) : | entre 25 et 50 km | moins de 5 km |
| Limite du site | >100 km | entre 10 et 25 km | Station débit |
| Limite du bassin versant | entre 50 et 100 km | entre 5 et 10 km | station qualité |



Source : Orthophotographies (2019), BD Carthage, eaufrance

Projection : RGF 93 - Lambert 93

Réalisation : AHIDA Conseil - MAI 2020

Figure 10 : Maillage hydrographique local

☛ Contexte hydrographique local

D'après les investigations de terrain et les relevés topographiques, les eaux pluviales sont drainées localement par le fossé communal longeant la RD 66 lui-même connecté au réseau public dont l'exutoire se situe dans un petit ruisseau au toponyme inconnu, lui-même relié au ruisseau de la Gorre puis « La Charente », 2 km en contrebas au Sud.

Dans une moindre mesure les eaux s'infiltrent dans le sol sur les surfaces végétalisées.

☛ Risque inondation

D'après la base de données Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la commune de Jarnac est concernée par le risque d'inondation dû au débordement de la Charente et dispose d'un PPRI approuvé le 20/11/2000. **Le site VILQUIN est situé en dehors du zonage réglementaire de ce PPRI.**

☛ Zones humides

○ Zones humides RAMSAR

Aucune zone humide d'importance internationale désignée au titre de la Convention de Ramsar n'est répertoriée au droit, et à proximité du site VILQUIN.

○ Zones humides d'importance majeure

Aucune zone humide d'importance majeure n'est répertoriée au droit, et à proximité du site VILQUIN.

○ Zones humides du SDAGE Adour-Garonne

Le SDAGE Adour-Garonne a dressé un inventaire des « zones humides élémentaires » sur l'ensemble du district hydrographique « Adour-Garonne ».

Aucune zone humide élémentaire inventoriée par le SDAGE « Adour-Garonne » n'est répertoriée au droit, et à proximité du site VILQUIN.

○ Zones humides du SAGE Charente

Le SAGE Charente a été approuvé en Novembre 2019. **Aucune zone humide inventoriée par le SAGE Charente n'est répertoriée au droit, et à proximité du site VILQUIN.**

2.3. Biodiversité

- ↳ Source : - DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
- TVB Nouvelle-Aquitaine
- Investigation de terrain
- Interprétation de photographies aériennes

2.3.1. Le patrimoine naturel protégé

Le patrimoine naturel protégé considéré dans la présente étude regroupe les espaces et zonages suivants :

- Natura 2000 (Zone Spéciale de Protection de la Directive Habitats ; Zone de Conservation Spéciale de la Directive Oiseaux),
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope,
- Parc Naturel (national ou régional),
- Réserve Naturelle (nationale ou régionale),
- Espace Naturel Sensible,
- Réserve de Biosphère,
- Réserve biologique.

Aucun espace naturel faisant l'objet d'une protection réglementaire ne se trouve sur l'emprise du site VILQUIN.

Dans un rayon de 2 km, il est uniquement recensé le site Natura 2000 « **Vallées de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents** » (ZSC issue de la Directive Habitat), situé à 1,3 km au Sud du site VILQUIN (cf. **Figure 11**).

La compatibilité du site VILQUIN dans sa configuration d'exploitation projetée de 2020 avec cette ZSC est détaillée en **PJ n°9**.

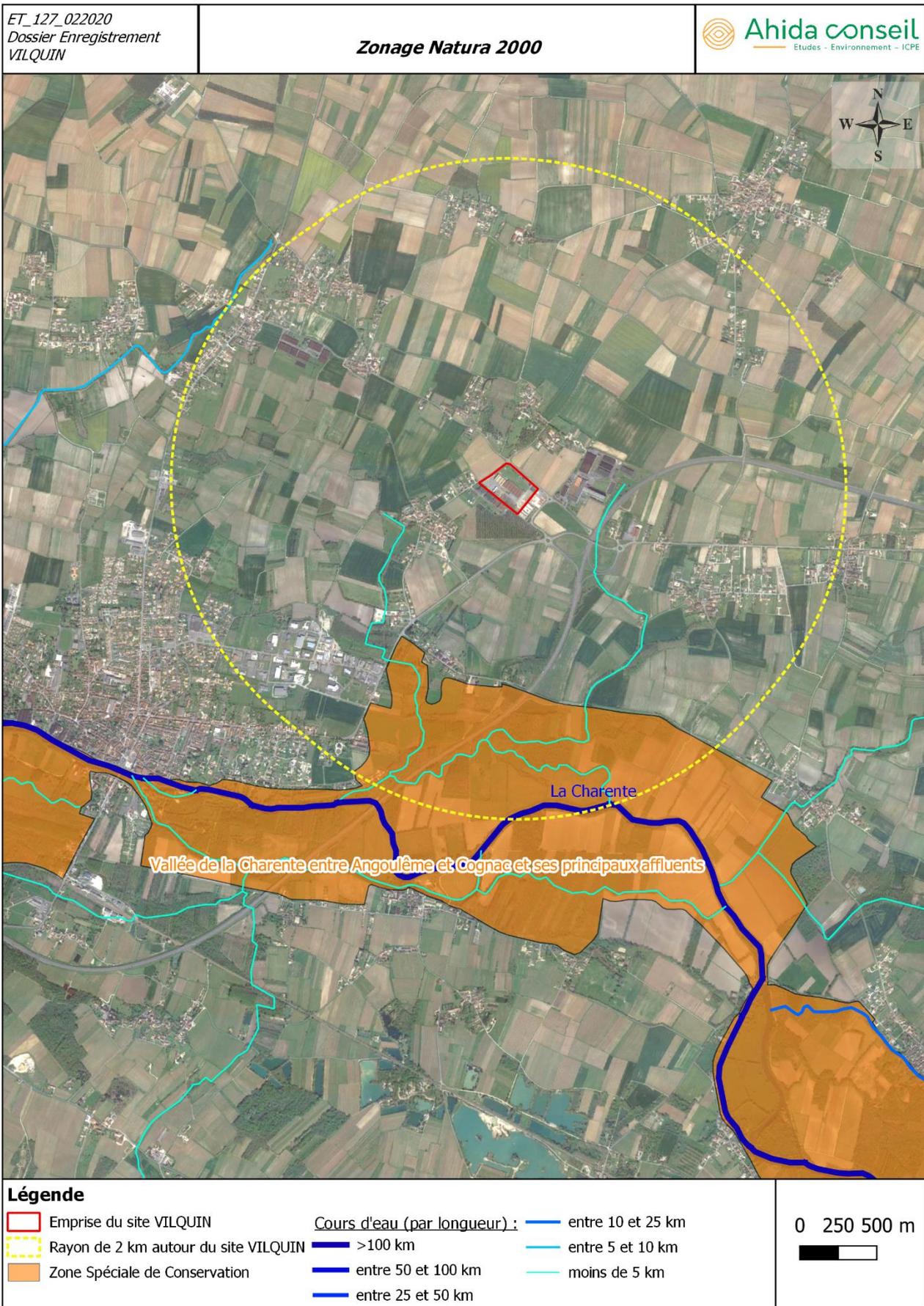


Figure 11 : Localisation du site Natura 2000 le plus proche du site VILQUIN

2.3.2. Le patrimoine naturel inventorié

Aucun espace naturel faisant l'objet d'un inventaire du patrimoine naturel (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I et II, Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) **ne couvre l'emprise du site VILQUIN.**

Dans un rayon de 2 km, les ZNIEFF suivantes sont répertoriées :

- la ZNIEFF de type II « Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents » (référence : 540120111) située à 1,3 km au Sud du site VILQUIN (**cf. Figure 12**).
- la ZNIEFF de type I « Champ Buzin » (référence : 540007589) située à 1,5 km au Sud du site VILQUIN (**cf. Figure 12**).

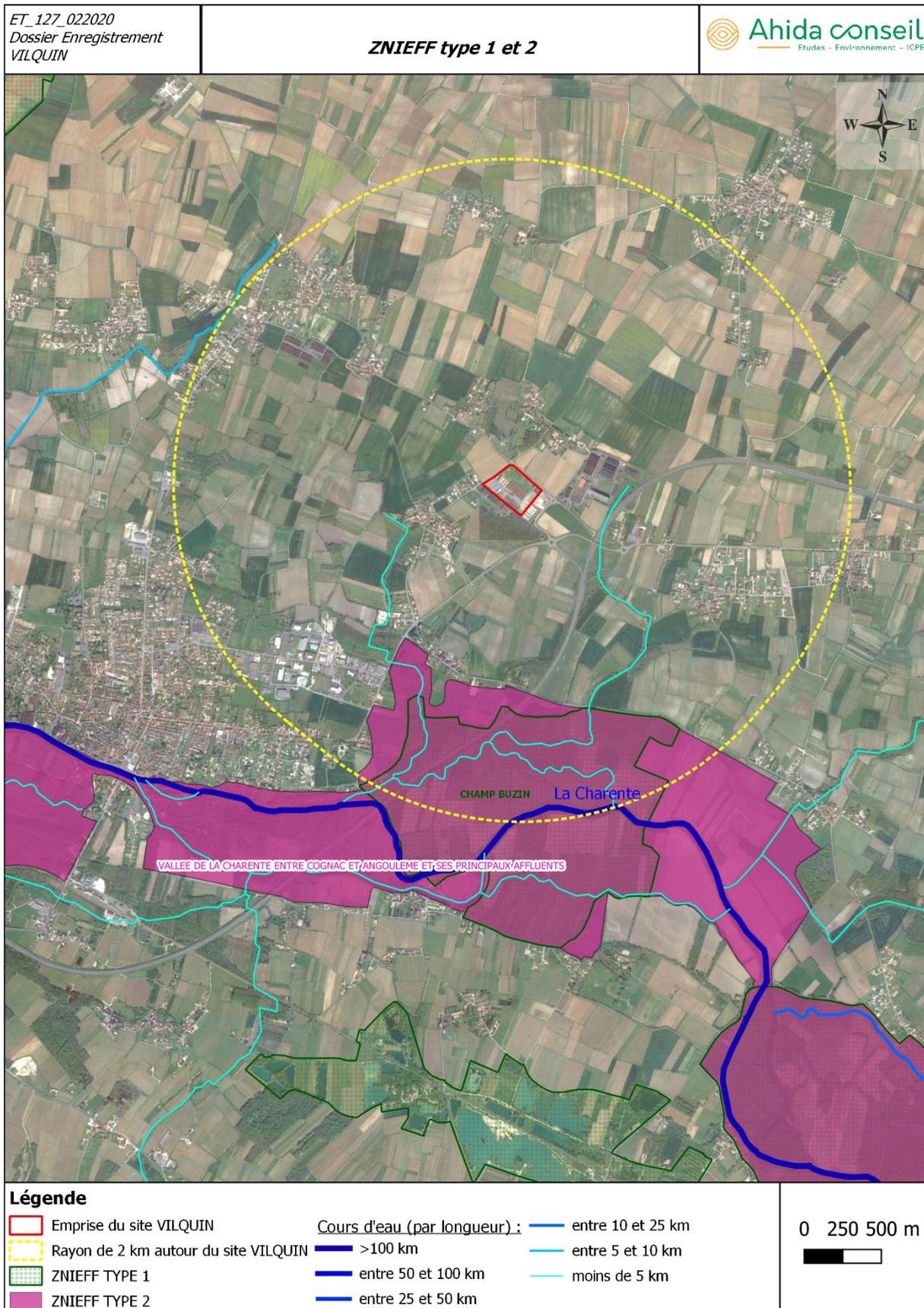


Figure 12 : Localisation des ZNIEFF les plus proches du site VILQUIN

2.3.3. Les continuités écologiques (Trame Verte et Bleue)

Un corridor écologique est une voie de déplacement empruntée par la faune et la flore, plus ou moins large, continue ou non, qui relie des réservoirs de biodiversité (ZNIEFF, Reserve Naturelle, Zones NATURA 2000, cours d'eau, zones humides...). Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est constituée de l'ensemble des continuités écologiques. Il s'agit d'un réseau écologique sur l'ensemble du territoire français visant à reconnecter les populations animales et végétales, y compris pour les espèces ordinaires, tout en permettant leur redistribution dans un contexte de changement climatique. La TVB a pour objectif principal de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en renforçant la préservation et la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels.

Elle a également un rôle de fourniture de ressources et de services écologiques d'une manière diffuse sur le territoire, grâce à la qualité du maillage de celui-ci.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Poitou-Charente approuvé par le Conseil régional a été adopté par arrêté préfectoral du 17 juin 2013. Ce document renseigne les corridors et continuités écologiques à l'échelle régionale.

D'après l'extrait cartographique du zonage du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Poitou-Charente, le site VILQUIN **se situe en zone industrielle entourée de champs cultivés et vignes et en dehors d'un élément de la Trame Verte et Bleue.**

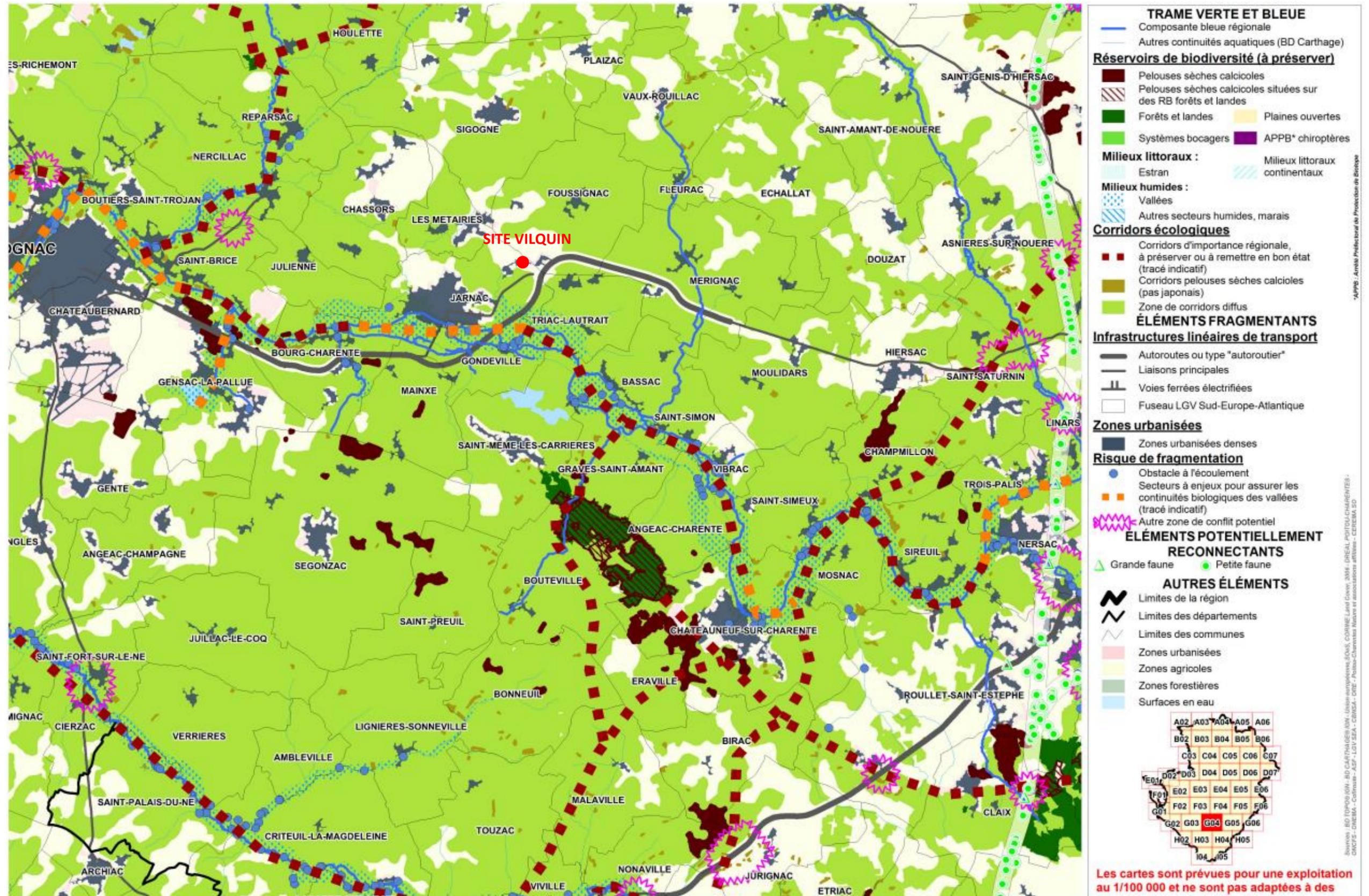


Figure 13 : Situation du site VILQUIN vis-à-vis du zonage du SRCE

2.3.4. Les habitats, la faune et la flore

➤ **A l'intérieur du site**

Le site VILQUIN est implanté dans une zone industrielle aménagée, en limite Nord-Est de la commune. L'assiette du site comprend essentiellement des voiries et des bâtiments ainsi qu'une partie Nord du site consacrée à des espaces enherbés et végétalisés.

Le site VILQUIN étant déjà construit et exploité, l'ensemble du site y compris les espaces non aménagés actuellement sont dédiés à l'activité industrielle. Dans cette zone totalement anthropisée, l'intérêt écologique est limité.

Les espèces potentiellement présentes sur le site ou dans l'environnement proche sont :

- faune, le contexte environnant engendre un développement d'espèces ubiquistes et habituées à la présence de l'homme et représentatives des espèces abondantes dans la région : hérisson, taupe, petits rongeurs (musaraigne, mulot, campagnol...), ainsi que l'avifaune caractéristique des zones anthropisées (moineau domestique, pigeon ramier, tourterelle turque, corneille noire...);
- flore, les rares espèces végétales présentes sur site se trouvent au niveau des espaces enherbés engazonnés pour l'aménagement paysager du site. Seule la strate herbacée peut présenter caractère sub-spontané (laiteron, trèfle des prés, pâquerette et graminées).



Figure 14 : Localisation des espaces anthropiques et engazonnés à l'intérieur du site VILQUIN.

➤ **Aux abords du site**

Les espaces naturels et anthropiques présents dans un rayon de 100 m autour du site VILQUIN sont constitués (cf. PJ n°2) :

- d'espaces viticoles au Nord-Ouest, Sud-Ouest et au Sud-Est ;
- d'espace urbanisé par un quartier d'habitations au Sud-Ouest ;
- d'espace urbanisé par les établissements HENNESSY et THOMAS HINE & CO spécialisés dans la production/stockage d'alcool de bouche.

2.4. Ambiance paysagère

↳ Source : - Atlas des paysages de Charente
- Investigations de terrain
- Interprétations de photographies aériennes

2.4.1. Environnement paysager régional

Plusieurs entités paysagères ont été définies dans la charte paysagère et architecturale réalisée en juillet 2011 pour le pays Ouest Charente.

Il s'agit des entités suivantes :

- Le plateau d'Angoumois ;
- La Champagne Charentaise ;
- Le Pays Bas ;
- Les Borderies ;
- La vallée de la Charente ;
- La dépression de la rive gauche.

Le site VILQUIN est concerné par l'entité « **Le Pays Bas** » (cf. Figure 15).



Figure 15 : Situation du site VILQUIN dans l'environnement paysager régional

Les paysages du Pays Bas charentais sont une transition avec les paysages du Cognçais. Cette séquence, située en contrebas de l'entité paysagère des espaces vallonnées de l'Est et les Borderies, présente des paysages relativement plans. Vignes et boisements structurent le paysage et constituent des marqueurs paysagers majeurs.

Le coteau qui marque la rupture entre le Pays Bas charentais et la zone vallonnée et boisée Est, dégage de larges panoramas sur le vignoble. La présence de boisements et d'arbres isolés dans le grand paysage vient dynamiser les perspectives lointaines par des jeux de volume, de plans et d'arrière-plans.

Le coteau dominant le Pays Bas charentais dégage des panoramas emblématiques.

Depuis le revers de coteau, les vues en balcon développent des profondeurs de champs de très grande qualité vers l'Est : les panoramas s'ouvrent sur les zones viticoles ponctuées de boisement.

Dans le Pays-Bas charentais, les paysages viticoles sont marqués d'immensité. Les noyaux bâtis et les masses boisées forment des isolats compacts qui ponctuent le paysage viticole.

De nombreux cours d'eau parcourent cette séquence du territoire, en particulier sur les communes de Migron et de Le Seure. Leur présence crée des paysages d'eau particulièrement qualitatif, notamment le long de l'Antenne (affluent de la Charente) dont le cours est signalé dans le grand paysage par un cortège ripicole épais et continu formant un écran végétal.

2.4.2. Environnement paysager local

Les alentours du site VILQUIN forment un paysage de transition entre des espaces dominés par la vigne et des parcelles agricoles cultivées, puis les espaces urbanisés de la commune de JARNAC.

Aucun enjeu paysager particulier n'est répertorié au droit et à proximité du site VILQUIN.

Les abords directs du site forment un paysage :

- urbanisé au Sud-Ouest (présence d'habitations) et à l'Est (présence de la RN 2141) ;
- agricole avec alternance de champs cultivé et vignes au Nord-Ouest et Nord-Est.

2.4.3. Insertion paysagère du site VILQUIN

En venant du Nord, le site de l'établissement VILQUIN se trouve légèrement (3 mètres de pente) en contrebas de la RD194 mais visible sur toute sa façade principale depuis cet axe routier. Quelques arbres dispersés bordent la limite de propriété du site au Nord favorisant l'insertion paysagère des bâtiments.



Figure 16 : Vue depuis le RD194 sur le site VILQUIN (côté Nord)

En venant depuis le Sud et l'Ouest, le site n'est visible qu'en frontal depuis la RD66, les bâtiments des sites industriels (sociétés HENNESSY et SAS THOMAS HINE & CO) masquant les vues lointaines.



Figure 17 : Vue depuis la RD 66 à l'approche du site VILQUIN (côté Sud et Ouest)

En venant de l'Est, depuis la RD194, le site VILQUIN n'est pas visible, il est masqué par la végétation et l'activité de la Merranderie de la Belloire.



Figure 18 : Vue depuis la RD194 sur le site VILQUIN (côté Est)

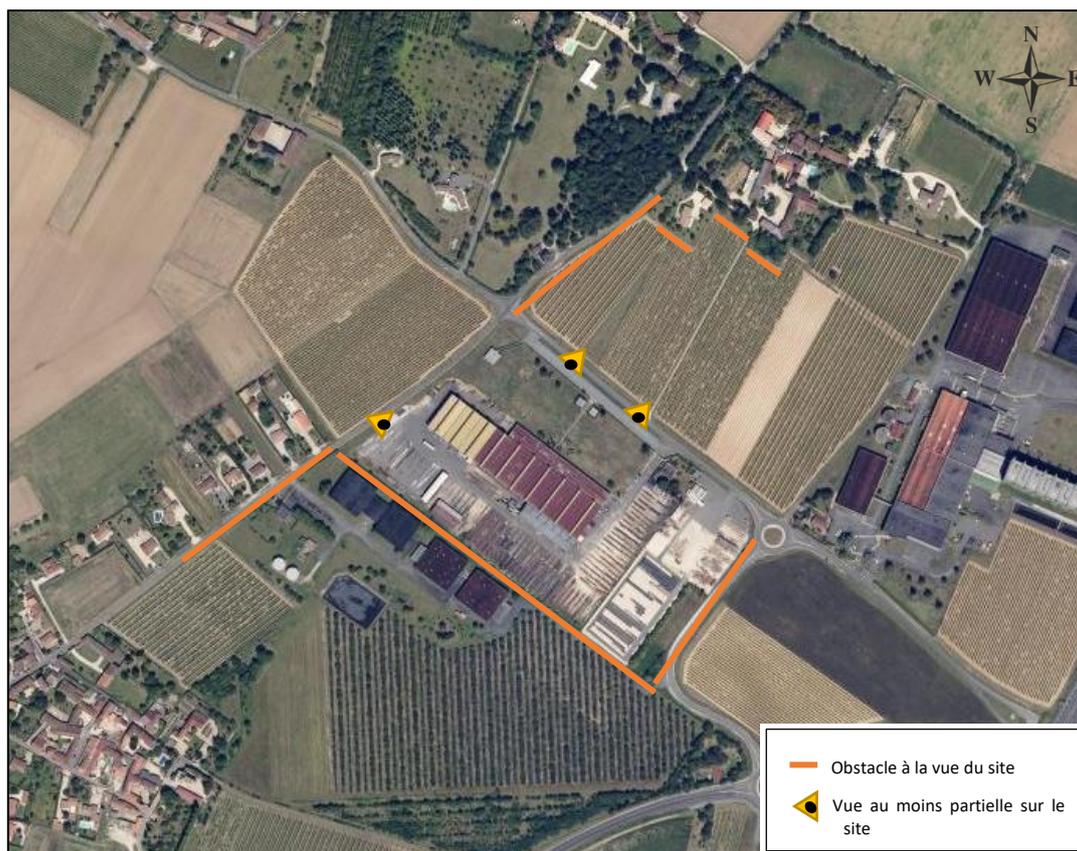


Figure 19 : Synthèse des perceptions visuelles du site (source de la photographie aérienne : Google, 2019)

2.5. Patrimoine culturel

Source : - DRAC / DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Ministère de la Culture

2.5.1. Les sites patrimoniaux remarquables

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, **un site patrimonial remarquable** est recensé sur la commune de Jarnac. **Le périmètre de protection de ce site remarquable ne s'étend pas sur l'emprise du site VILQUIN.** Ce site est localisé sur la **Figure 20** ci-après.

2.5.2. Édifices inscrits et classés aux Monuments Historiques

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture et la base de données *Mérimée* du Ministère de la Culture et de la Communication, quatre édifices sont protégés au titre de la législation des Monuments Historiques sur la commune de Jarnac :

- l'église Saint-Pierre : la crypte classée Monument Historique le 1er mars 1945 ;
- l'église Saint-Pierre : le clocher inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire le 31 mars 1992 ;
- le logis de Naclas inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire le 31 décembre 1985 ;
- le temple protestant, y compris son décor intérieur; inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire le 26 octobre 1998.

Ces édifices sont localisés sur la Figure 20 ci-après.

Le site VILQUIN ne se situe pas dans l'emprise d'un périmètre de protection d'un édifice inscrit ou classé aux Monuments Historiques.

2.5.3. Site inscrit et classé

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, **aucun site inscrit ou classé n'est situé au droit et aux abords du site (rayon de 2 km) de VILQUIN.**

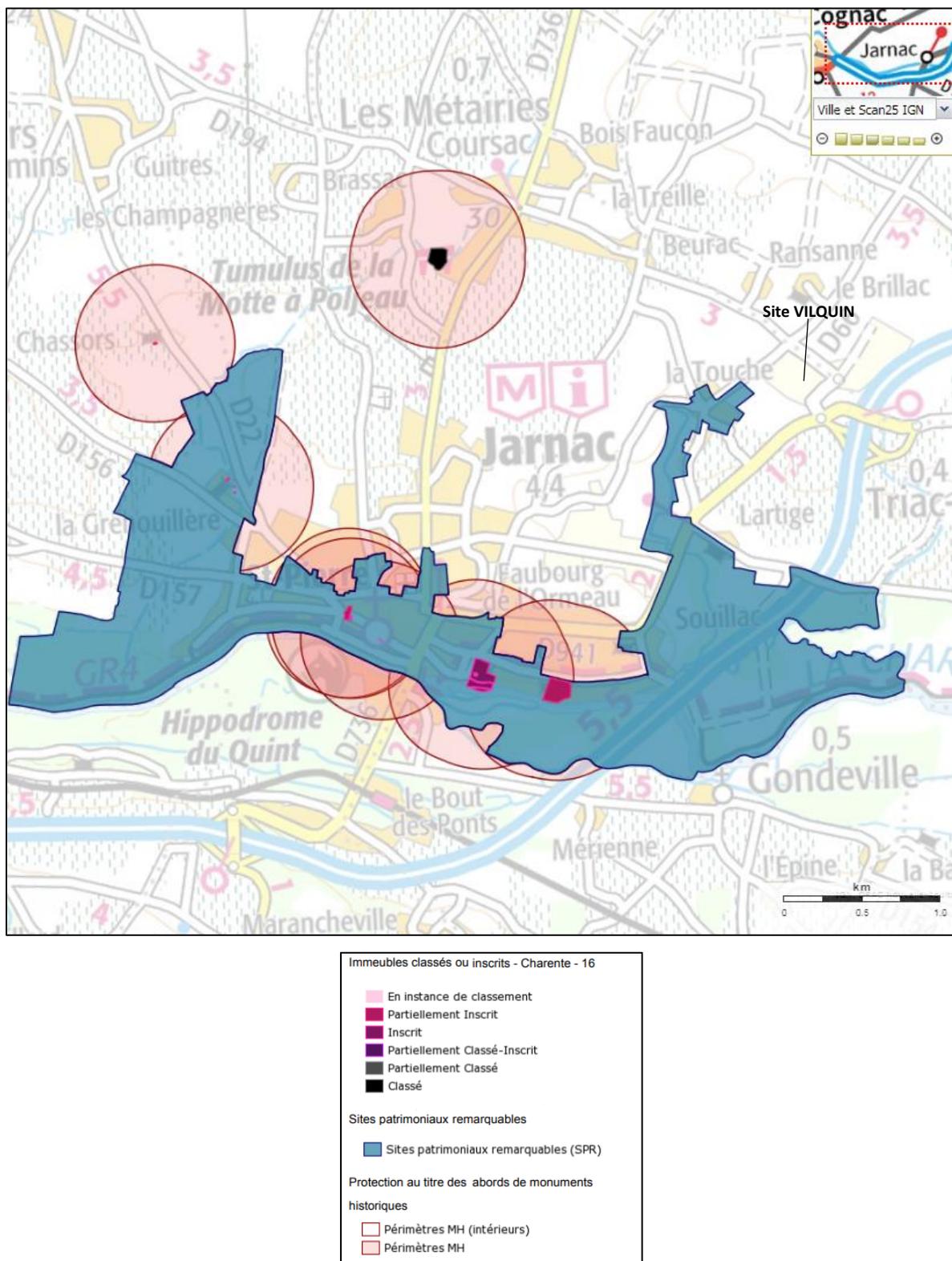


Figure 20 : Localisation des édifices et sites protégés du patrimoine culturel et architectural (source : Atlas du Ministère de la Culture)

2.5.4. Archéologie

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, la zone de présomption de prescription archéologique la plus proche se situe aux abords du site de l'établissement VILQUIN (200 m à l'Ouest de l'autre côté de la N141).

Cette zone de présomption de prescription archéologique ainsi que les autres zones les plus proches du site VILQUIN sont représentées sur la **Figure 21** ci-dessous.

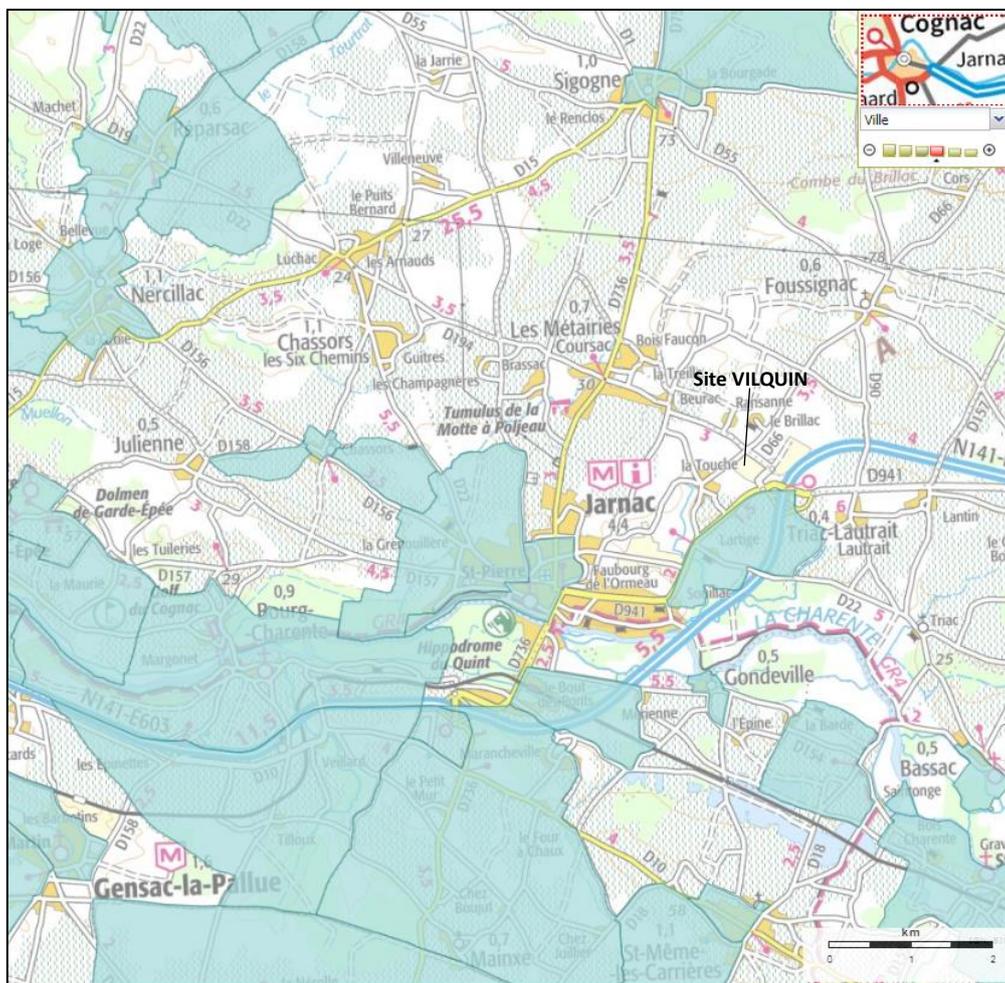


Figure 21 : Localisation des zones de présomption des prescriptions archéologiques (source : Atlas du Ministère de la Culture)

2.5.5. Environnement humain

- ↳ Source : - INSEE – Recensement de la population
 - Mairie de Jarnac
 - Département de la Charente
 - Investigation de terrain

2.5.6. Démographie

D'après le dernier recensement de l'INSEE datant de 2016, la population de la commune de Jarnac (16) est de **4 413 habitants**. L'évolution démographique est présentée par le tableau suivant.

Tableau 2 : Recensement de la population sur la commune de Jarnac (source : INSEE)

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	4 717	5 042	4 861	4 786	4 659	4 535	4 427	4 413
Densité moyenne (hab/km ²)	393,4	420,5	405,4	399,2	388,6	378,2	369,2	368,1

Remarque : Jarnac fait partie de la Communauté de Communes « Grand Cognac » qui regroupe 57 communes du département de la Charente.

2.5.7. Habitat et voisinage

➡ Habitations

Dans un rayon de 200 m autour du site VILQUIN, **9 habitations** sont recensées dont 8 situées au quartier d'habitations du lieu-dit « La Touche » au Sud-Ouest et une habitation isolée au Nord-Ouest.

L'habitation la plus proche se situe à **50 m à l'Ouest de la limite du site VILQUIN et à environ 150 m des installations**.

Ces habitations sont localisées sur la Figure 22 ci-après.

➡ Etablissement Recevant du Public (ERP)

Dans un rayon de 200 m, le **château de Brillac** (maison d'hôte, réception cérémonie, ...) situé à 250 m au Nord-Ouest du site VILQUIN est classé en **ERP**.

Cet établissement recevant du public est localisé sur la Figure 22 ci-après.

❖ Voisinage économique

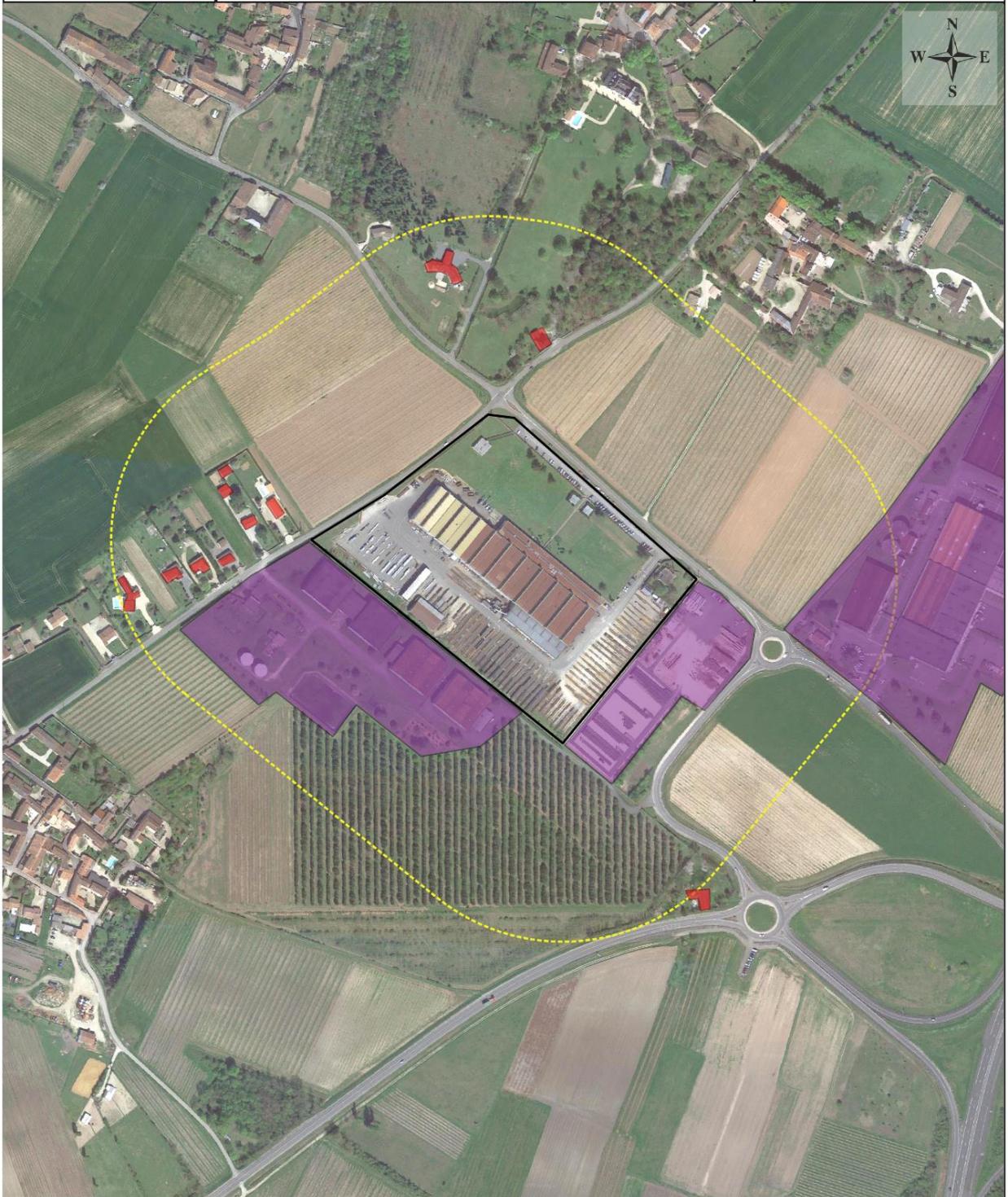
Dans un rayon de 200 m autour du site VILQUIN, le **voisinage économique** se compose :

- de la société « Courvoisier » située à 200 m à l'Est du site, est spécialisée dans la fabrication et mise en bouteille d'alcool de bouche (cognac) ;
- de la société « HENNESSY » qui dispose d'un bâtiment de stockage d'alcool de bouche situé à 50 m au Sud du site,
- de la SAS THOMAS HINE & CO » qui dispose d'un bâtiment de stockage d'alcool de bouche situé à 50 m au Sud du site ;
- de la Société « Merranderie de la Belloire » située à 50 m à l'Est et spécialisée dans la fabrication d'emballage bois.

Ces établissements au voisinage du site VILQUIN sont représentés sur la Figure 22 ci-après.

ET_127_022020
Dossier Enregistrement
VILQUIN

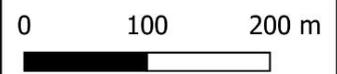
Voisinage habité et économique



Légende

- Emprise du site VILQUIN
- Rayon de 200 m

- Voisinage du site VILQUIN**
- Habitation
 - Economique



Source : Orthophotographies (2019), BD Carthage, eaufrance

Projection : RGF 93 - Lambert 93

Réalisation : AHIDA Conseil - MAI 2020

Figure 22 : Voisinage du site VILQUIN

2.5.8. Urbanisme

A l'échelle de la région naturelle du Grand Cognac, le SCoT de la Région de Cognac, regroupant 82 communes dont celle de Jarnac est en cours d'élaboration depuis son lancement en juin 2015.

Plus localement, à l'échelle communale, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Jarnac a été approuvé le 20 Décembre 2012.

Le site VILQUIN se trouve en **zonage Ux** du PLU. Cette zone Ux est **destinée à accueillir des activités économiques, ainsi que des dépôts et installations publiques ou privées.**

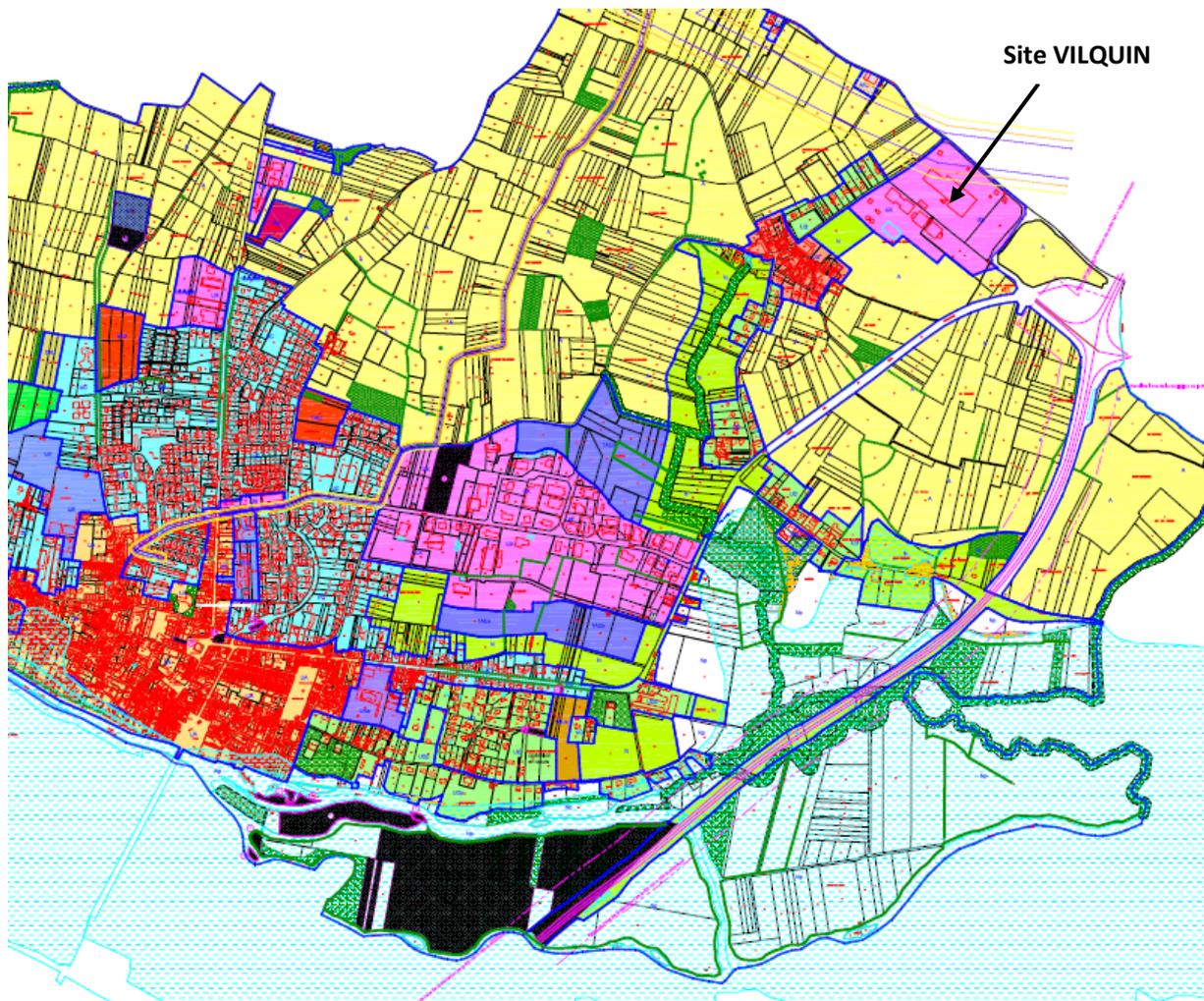


Figure 23 : Zonage Ux du site Vilquin (Extrait du PLU de la commune de Jarnac)

La compatibilité de ce projet avec l'affectation des sols a été détaillé en PJ n°04.

2.5.9. Activités économiques et touristiques

La commune de Jarnac est considérée comme un **pôle local d'activités** facilité par la proximité de la RN 141 et située à mi-chemin de l'axe reliant Cognac à Angoulême.

Les **activités économiques sur la commune sont essentiellement orientées vers la viticulture** (production de Cognac et Pineau de Charente).

Le tourisme est fortement lié au souvenir de François Mitterrand.

Le Musée François-Mitterrand présente une collection d'objets, de sculptures, de dessins offerts au Président par des personnalités du monde entier, ainsi que des maquettes des grandes opérations d'architecture et d'urbanisme voulues par François Mitterrand de 1981 à 1995.

Aussi, le circuit historique du vieux Jarnac permet de visiter la vieille ville, l'église Saint-Pierre, les quais de la Charente et la visite des Maisons de cognac et leurs chais sont les principaux points d'intérêts touristiques sur la commune.

La commune est labellisée Village étape depuis 2019.

Un camping trois étoiles est recensé sur la commune.

2.5.10. Trafic routier et accès au site

Depuis la RN 141, l'accès au site VILQUIN s'effectue par la sortie « Jarnac Est » puis par la route départementale 194 sur 1 km jusqu'à l'entrée et le parking du site.

D'après les comptages routiers de 2003 (derniers comptages disponibles) des services départementaux de Charente, le point de comptage routier sur la RN141 se trouve à hauteur de Jarnac. Le TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) sur cet axe est de **16 600 véhicules**, dont environ 7 % de poids-lourds.

Les **conditions d'accès au site VILQUIN sont sécurisées (cf. Figure 24 et Figure 25) :**

- bonne visibilité,
- rond-point 100 m avant l'accès au site ;
- accès au site différent pour le personnel et les camions de livraison/expédition.

Les **voieries empruntées sont en bon état** et conçues pour supporter une circulation importante de véhicules lourds (stabilité de la chaussée, dimensionnement suffisant pour permettre le croisement de deux véhicules en toute sécurité).



Figure 24 : Prise de vue de l'accès actuel au site VILQUIN depuis la RD194 (sens RD 194 vers RN141)



Figure 25 : Prise de vue de l'accès actuel au site VILQUIN depuis la RD194 (sens RD 194 vers carrefour route de Beurac et route de Foussignac)

2.5.11. Emissions et nuisances de voisinage

- ↳ Source : - Registre des Emissions Polluantes (IREP)
 - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat en Charente
 - Préfecture de la Charente
 - Géorisques (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire)
 - ATMO

❖ **Emissions sonores**

Au droit du site VILQUIN, les niveaux sonores les plus importants sont actuellement générés par :

- la circulation des véhicules sur la RD194 ;
- la circulation des véhicules sur la RN141.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'État en Charente 2018-2023 a été approuvé par arrêté préfectoral du 2 avril 2019.

La RN 141 (présente à 400 m à l'Est du site) est classée, sur ce tronçon, en **catégorie 2** (secteur de 250 m affecté par le bruit de part et d'autre de la voie). **Le site VILQUIN se situe au plus proche de cette bande affectée par le bruit à 200 m à l'Est** (cf. Figure 26).

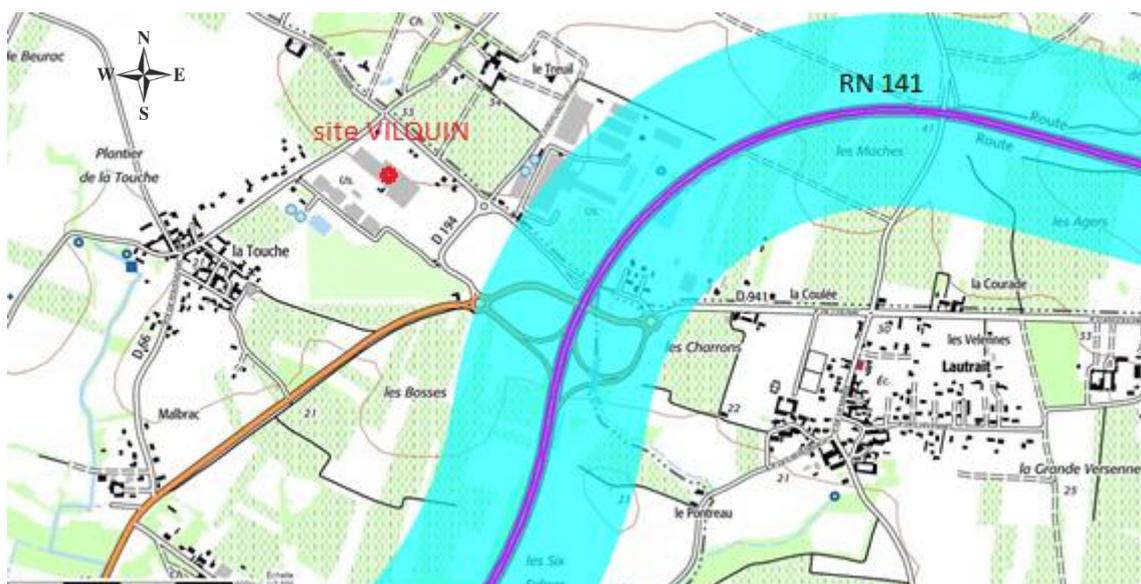


Figure 26 : Extrait de la Carte de Bruit Stratégique issue du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Charente (source : Préfecture de Charente)

❖ Emissions atmosphériques

➔ Qualité de l'air

Organisme agréé par le Ministère chargé de l'Ecologie, l'"ATMO" est missionné pour assurer la surveillance et l'information sur la qualité de l'air de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet organisme assure un suivi permanent de la qualité, grâce à plusieurs stations de mesures déployées sur l'ensemble de la région, aussi bien dans les principales agglomérations que dans les zones rurales.

Le réseau de surveillance le plus proche se situe à Angoulême (station fixe de surveillance des émissions du trafic), à environ 30 km à l'Est du site VILQUIN. Les concentrations mesurées au droit de cette station sont assez représentatives de la qualité de l'air au droit du site soumis à l'influence de la RN141.

Sur les cinq dernières années pour les paramètres Benzène, Dioxyde d'azote, Particules en suspension PM10, mesurés à la qualité de l'air « Angoulême trafic » les concentrations témoignent d'une bonne qualité de l'air.

Tableau 3 : Polluants mesurés à la station qualité « Angoulême trafic » sur les cinq dernières années (ATMO Nouvelle-Aquitaine)

Polluant / Année	2015	2016	2017	2018	2019
benzène (C6H6) (µg/m3)	-	-	1,5	1,1	1,3
dioxyde d'azote (NO2) (µg/m3)	35	37	32	31	28
particules en suspension PM10 (µg/m3)	21	19	18	19	19

La qualité de l'air peut être qualifiée d'assez bonne au droit du site VILQUIN bien que légèrement influencée par le trafic sur la RN 141.

➔ Rejets atmosphériques

D'après le Registre Français des Emissions Polluantes (IREP) et les données relatives aux ICPE disponibles sur la plateforme Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, aucune industrie émettant des rejets atmosphériques ne se situe dans un rayon de 2 km autour du site VILQUIN.

Le secteur d'implantation du site reste sous l'influence des rejets des gaz d'échappement des véhicules en circulation sur la RN 141.

❖ Odeurs

Aucune odeur particulière n'est perçue au droit et aux abords du site VILQUIN.

❖ Emissions lumineuses

Aux abords du site, la seule source d'émission lumineuse se situe au niveau du parking du site VILQUIN.

L'environnement proche du site est très peu éclairé.

❖ Vibrations

Aucune vibration ne peut être perçue au droit et à proximité du site VILQUIN.

❖ Déchets

Sur la commune de Jarnac, les déchets sont gérés par le service public des déchets de Charente « CALITOM » qui gère les ordures ménagères et collectes sélectives.

2.5.12. Risques technologiques❖ **Sites et sols pollués**cf. **Paragraphe 2.1.4.**❖ **ICPE**

D'après la base de données Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le service des installations classées de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, **les ICPE présentes sur le territoire de Jarnac sont listées en Figure 27** ci-dessous.

CHARLIN ETS□	10, rue de la côte	2255-2 Stockage d'alcools de bouche	A
DISTILLERIE AUXIRE□	31, rue du Chail	2250-2 Production d'alcools par distillation	E
		2251-2 Stockage d'alcools	D
		2255-3 Préparation de vins	D
HENNESSY*□	La Touche	2255-2 Stockage d'alcools de bouche	A
HINE-La Touche□	La Touche	4755-2a Alcools de bouche d'origine agricole	A
LOUIS ROYER SAS*□	27 et 29 rue du Chail	4755-1 Alcools de bouche d'origine agricole	A
		2925 Atelier de charge d'accumulateurs	D
LOUIS ROYER-Embouteillage□	Rue Chollous	2251-1 Préparation de vins	A
		2253-1 Préparation, conditionnement de bières, jus de fruits	A
		2255-3 Stockage d'alcools	D
		2920-2b Réfrigération ou compression	D
NCI ENVIRONNEMENT□	50 rue de l'Europe	2714-1 transit de déchets non dangereux	A
		2713-2 Transit de métaux	D
		2762-1b Stockage de matières plastiques, caoutchouc	D
PINARD□	Lartige	2255-2 Stockage d'alcools de bouche	A
		2250-2 Production d'alcools par distillation	E
		2251-2 Préparation de vins	D
SVDM CALITOM□	Zone d'emploi Souillac	2710-2b Collecte de déchets non dangereux	E
TESSENDIER et Fils-SAS□	Impasse fond Badan	4755-2a Alcools de bouche d'origine agricole	A
		2250-2 Production d'alcools par distillation	E
		2251-2 Préparation de vins	D
TIFFON SA□	Rue de la Fond Badan	2255-2 Stockage d'alcools de bouche	A
VILQUIN SA□	La Belloire	2560 – Travail mécanique des métaux et alliages	A
		2575 – Emploi de matières abrasives	D
		361 - Réfrigération, compression	D
		1120 - Emploi et stockage d'oxygène	D

Figure 27 : ICPE situées sur la commune de Jarnac (source : Géorisques)

D'après la base de données Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le service des installations classées de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, **les ICPE implantées dans un rayon de 200 m du site VILQUIN sont :**

- Société HENNESSY soumise à autorisation ICPE pour le stockage d'alcool de bouche et implantée 50 m au Sud au lieu-dit La Touche, commune de Jarnac ;
- Société THOMAS HINE & CO soumise à autorisation pour stockage d'alcool de bouche et implantée à 50 m au Sud au lieu-dit La Touche, commune de Jarnac ;
- Société COURVOISIER soumise à autorisation pour la fabrication/ mise en bouteille d'alcool de bouche et implantée à 200 m à l'Ouest sur la commune de Foussignac.

❖ **Risque technologique**

D'après la base de données Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, **aucun risque technologique n'est recensé au droit et à proximité du site VILQUIN.**

III. CARACTERISTIQUES DU PROJET

↳ Demande d'enregistrement, PJ n°3

Les caractéristiques des activités et des installations projetées sont détaillées dans la **Demande d'enregistrement** du présent dossier de demande d'enregistrement à laquelle il conviendra de se référer.

IV. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PRISES

L'analyse des incidences sur l'environnement porter sur la **phase des travaux d'aménagement et extension du site** et sur la **phase d'exploitation du site**. L'établissement devra notamment répondre aux prescriptions applicables issues des arrêtés ministériels qui lui sont applicables :

- **Arrêté du 14/12/13** relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2560 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- **Arrêté du 02/05/02** relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique 2940 ;
- **Arrêté du 30/06/97** relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2575 : " Abrasives (emploi de matières) telles que sables, corindon, grenailles métalliques, etc., sur un matériau quelconque pour gravure, dépolissage, décapage, grainage ".

Le chapitre III de la présente note environnementale vient aussi en complément de la **Pièce jointe n°6** « Justification du respect des prescriptions applicables à l'enregistrement – Rubrique 2560 et à la déclaration – Rubriques 2940 et 2575 ».

4.1. Incidences sur les sols

➤ **En phase de travaux**

Les travaux prévus sur le terrain du projet pourraient être à l'origine :

- de légers déplacements de terres végétales par déblais-remblais,
- d'un déversement ou fuite accidentelle d'hydrocarbures, d'huiles.

❖ *Modification de la structure des sols*

Les travaux de préparation des sols pour la réception de l'extension du bâtiment, la création des réseaux secs et humides, la création du bassin de gestion des eaux pluviales et eaux d'extinction incendie occasionneront des déblais et déplacements de terres végétales.

L'extension du bâtiment sera bâtie sur le revêtement de sol bétonné existant, les mouvements de terre végétale se limiteront à la création des bassins et à la tranchée des réseaux.

L'ensemble des terres végétales de déblai seront, dans un premier temps, triées pour être réutilisées sur site sous forme de remblai au besoin pour le nivellement du terrain et l'aménagement de merlons paysagers en limites de site.

Secondairement, les matériaux en surplus ne pouvant être réutilisés sur site seront analysés, évacués et traités par un prestataire agréé.

Les travaux auront **un impact très faible et acceptable** sur la structure des sols.

❖ *Pollution accidentelle des sols*

Les travaux de préparation des sols et de construction occasionneront des manœuvres de ravitaillement et l'entretien des engins et camions qui pourraient être à l'origine de pollutions accidentelles des sols et indirectement des eaux souterraines et superficielles (huiles de graissage, hydrocarbures) par petite fuite (égouttures) ou déversement de plusieurs litres en cas de rupture d'un contenant ou d'un réservoir.

Pour réduire ce risque de pollution des sols, les mesures suivantes seront prises par l'exploitant :

- les produits liquides potentiellement dangereux pour l'environnement seront limités en quantité au strict minimum nécessaire et stockés sur des bacs de rétention de dimension adaptée dans une cellule dédiée du « local entretien » situé dans le bâtiment du site existant,
- l'enlèvement des bidons d'huile usagés se fera à des intervalles réguliers,
- le stationnement et le ravitaillement des engins et camions et les éventuels changements des pièces mécaniques s'effectueront sur l'aire étanche du « local entretien » du site existant équipée d'une rétention pour piéger les éventuelles égouttures d'hydrocarbures.
- le bon état des engins de chantier et camions sera vérifié avant le commencement des travaux pour minimiser les risques de déversement accidentel (vidange, fuites d'hydrocarbures, ...),
- un kit anti-pollution sera mis à disposition et en tout état de cause, en cas de pollution accidentelle avérée des sols, les terres souillées seront immédiatement enlevées, évacuées puis traitées par un prestataire agréé.

Après application de ces mesures, **le risque de pollution accidentelle des sols en phase travaux sera maîtrisé et acceptable.**

➤ **En phase d'exploitation**

❖ **Imperméabilisation des sols**

Les surfaces imperméabilisées resteront inchangées par rapport à la configuration du site existante site, **il n'y aura pas de surface imperméabilisée additionnelle** dans la configuration d'exploitation projetée du site VILQUIN.

Le bâtiment existant et projeté et les aires imperméabilisées (quais de chargement, voirie, parking, ...) occuperont une surface totale de **37 900 m² environ**.

Ces surfaces imperméabilisées ont été réduites au strict minimum dès la conception du site existant. Les surfaces calcaires et les espaces végétalisés représenteront en situation d'exploitation future **25 100 m² environ** soit **34 % de la superficie du site**.

La répartition par nature des surfaces du site sont représentées sur le Plan de composition figurant en **Pièce-jointe n°3**.

❖ *Pollution accidentelle des sols*

Cf. Paragraphe 3.2.2.3.

4.2. Incidences sur la ressource en eau4.2.1. Approvisionnement, usages et consommation d'eau➤ **En phase de travaux**

Aucun prélèvement direct dans le milieu naturel ou les eaux souterraines ne sera effectué pour les besoins de la phase de chantier.

➤ **En phase d'exploitation**❖ *Approvisionnement en eau du site*

Le site VILQUIN est actuellement raccordé au réseau d'adduction en eau potable (AEP) de la commune de Jarnac.

Ce réseau est muni d'un disconnecteur d'alimentation pour éviter les retours d'eau potentiellement pollués dans le réseau d'eau potable.

Aucun forage n'est présent sur le site existant et aucun forage n'est projeté dans la configuration d'exploitation future du site Vilquin.

En configuration d'exploitation future du site, il n'est pas prévu de changement sur les sources d'approvisionnement.

❖ *Usages*

L'eau potable sert aux besoins suivants :

- aux eaux sanitaires du personnel (WC, douches, boissons,...),
- aux eaux de lavage des bureaux administratifs (hors atelier de production),
- aux besoins d'extinction incendie du site.

En configuration d'exploitation future du site, il n'y a pas de hausse prévisible des besoins en eau.

❖ *Consommation d'eau*

La consommation en eau du site de 2015 à 2018 est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Evolution de la consommation d'eau potable par le site VILQUIN sur les 3 dernières années

Année	2015	2016	2017	2018
Volume d'eau consommé (réseau AEP)	540 m ³	526 m ³	612 m ³	501 m ³

Le fonctionnement du site Vilquin engendre une consommation moyenne en eau potable d'environ **545 m³/an**.

Toutes les dispositions seront prises pour limiter la consommation d'eau du site.

Un compteur volumétrique est déjà installé en amont du réseau et assure le suivi annuel des consommations d'eau potable.

4.2.2. Rejets

❖ *Traitement des eaux usées sanitaires*

Les eaux usées sanitaires, équivalentes à des eaux usées domestiques correspondent aux eaux issues :

- des sanitaires du personnel et des chauffeurs livreurs,
- du nettoyage des bureaux administratifs.

Les principales charges de ces effluents sont une charge organique, DCO (demande chimique en oxygène) et DBO₅ (demande biochimique en oxygène) et en matières en suspension (MES).

En supposant un taux de rejet de 100 % des eaux consommées, le débit moyen de rejet d'eaux usées sanitaires sera alors d'environ **2,2 m³/j ouvré**.

Le site Vilquin est déjà raccordé au réseau d'assainissement communal des eaux usées de Jarnac dont le traitement est effectué à la station d'épuration.

Dans la configuration d'exploitation future du site Vilquin, il n'y a pas de hausse prévisible des volumes d'eaux usées à traiter par la STEP communale.

❖ *Traitement des eaux pluviales*

↳ *Annexe 4 (Note sur les Eaux Pluviales)*

- *Eaux pluviales de plateforme*

Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées au contact des aires étanches du site projeté, seront collectées par un réseau enterré puis transiteront par un bassin étanche de 739 m³ jouant le rôle de décantation (abattement de la pollution) et de rétention avant d'être rejetées au fossé longeant la RD66 à l'Ouest du site projeté.

La justification du dimensionnement de ce bassin est fournie en Annexe 4.

- *Eaux pluviales de toiture*

Les eaux pluviales de toiture dites « propres » seront collectées par un réseau spécifique puis dirigées vers **un bassin de rétention spécifique de 713 m³** avant d'être rejetées au fossé longeant la RD66 à l'Ouest du site projeté.

La justification du dimensionnement de ce bassin est fournie en Annexe 4.

❖ *Conditions de rejet au milieu récepteur*

Le point de rejet des eaux pluviales prévu par l'exploitant se trouve dans le fossé longeant la RD66 au Sud-Ouest du site VILQUIN.

Les eaux pluviales issues du site seront rejetées à un débit de 3 L/s/ha, soit environ 13 L/s.

❖ *Respect des valeurs limites de rejet*

Les eaux pluviales rejetées au milieu naturel devront présenter des concentrations en polluants inférieures aux valeurs limites réglementaires présentées dans le tableau 5.

Tableau 5 : Valeurs limites de rejet

Paramètre	Valeur limite d'émission (mg/L)	Flux limite (kg/j)
MES	100	15
DBO ₅	100	30
DCO	300	100

4.2.3. Confinement des pollutions liquides accidentelles

Toutes les dispositions sont prises pour assurer la rétention des liquides susceptibles de créer une pollution du milieu naturel par déversement accidentel :

❖ *Confinement des eaux d'extinction incendie*

Le volume de confinement des eaux d'extinction a été déterminé à l'aide du document D9A. Ce volume à maintenir libre **s'élève à 485 m³** (cf. **Annexe 3, Note D9A**).

En cas d'incendie sur le site, les eaux d'extinction incendie seront collectées et confinées dans le bassin étanche de gestion des eaux pluviales, d'un **volume de 739 m³**. Une vanne de coupure positionnée à la sortie du bassin assurera le confinement de ces eaux sur le site.

Ces eaux d'extinction incendie seront ensuite analysées et évacuées par un prestataire agréé.

❖ *Confinement des liquides dangereux pour l'environnement*

Les produits liquides dangereux utilisés sur le site VILQUIN sont :

- les produits d'entretien des machines et engins (huiles, lubrifiants, liquide de refroidissement ...), stockés actuellement sur rétention dans le local dédié dans le bâtiment existant. Ils seront stockés dans les mêmes conditions en exploitation future du site Vilquin ;
- le gazole non routier pour le fonctionnement des engins, stocké actuellement en cuves enterrées au niveau de la station-service à l'entrée du site. Le projet d'extension prévoit un remplacement de ces cuves enterrées **par une cuve aérienne double enveloppe de 2 000 L** avec station de distribution intégrée au Sud du site (cf. **Localisation de la cuve sur le Plan de composition du site en PJ n°3**),
- les peintures utilisées pour l' « activité peinture » seront stockées dans un local annexe abrité de 80 m² nouvellement créé dans le cadre de ce projet d'extension (cf. **Localisation du local peinture sur le Plan de composition du site en PJ n°3**). Les fûts et bidons de peintures seront disposés sur des surfaces étanches équipées de rétention de capacité suffisante pour contenir conformément à la réglementation le volume de la plus grande des deux valeurs suivantes :
 - 100 % de la capacité du plus grand réservoir ;
 - 50 % de la capacité globale des réservoirs associés.

4.3. Incidence sur le milieu naturel

4.3.1. Incidences sur les habitats, la faune et la flore

➤ **En phase de travaux**

Les travaux de construction du bâtiment propres à l'extension du site VILQUIN s'effectueront sur des surfaces aménagées et enrobées, il n'y aura pas de perte d'espace végétalisés / enherbés à l'intérieur du site VILQUIN par rapport à la situation existante.

Pour rappel :

- l'emprise du site ne se trouve pas en zonage réglementaire du patrimoine naturel ;
- aucun habitat naturel d'intérêt communautaire et aucune espèce floristique protégée n'ont été recensés sur l'emprise du projet lors de la visite de site.

L'exploitant a aussi intégré dans son projet d'extension le maintien de surfaces végétalisées / enherbées (25 100 m²) correspondant à plus de 30% des surfaces du site ;

➤ **En phase d'exploitation**

Les activités du site ne sont pas à l'origine de nuisances particulières (sonores, lumineuses, vibratoires, ...) de nature à perturber la faune et la flore locale.

Les mesures prises au chapitre 3.2.2 permettent de garantir le traitement des eaux potentiellement polluées avant rejet au milieu naturel et la régulation des débits.

4.3.2. Incidences sur Natura 2000

Le projet fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 disponible en **PJ n°9**, démontrant l'absence d'incidence de l'exploitation du site VILQUIN sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et l'intégrité du site Natura 2000 le plus proche « la Vallée de la Charente entre Angoulême et cognac et ses principaux affluents » :

- le site et son aire d'influence ne sont pas situés à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 « La vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents » ;
- aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire, ayant justifié la désignation de la ZSC, n'est présent sur le site ;
- il n'y a aucune connexion topographique, hydrographique ou écologique directe entre l'aire d'influence du site VILQUIN et le site Natura 2000. Le réseau de fossés situé aux abords du site crée potentiellement une liaison hydrographique indirecte avec ce site Natura 2000 ;
- il n'y a aucun rejet d'eau de process au milieu naturel ;
- Les eaux pluviales de toiture des bâtiments rejetées au milieu naturel sont « propres » ;
- Les eaux pluviales de ruissellement sur les voiries, parkings, potentiellement chargées en polluants, transitent par un bassin de décantation qui permettra l'abattement des polluants puis par un bassin de rétention qui régulera le débit de rejet au milieu naturel à 3L/s/ha.

4.4. Incidence sur le paysage

Compte tenu de la topographie, de la présence de bâtiments et sites industriels à l'Ouest et à l'Est du site VILQUIN et d'une parcelle arborée au Sud, le site n'est visible que depuis la RD66 au Nord-ouest et la RD194 de manière frontale et soudaine.

Le site n'est pas visible depuis un élément du patrimoine architectural, culturel, archéologiques et paysager.

Les mesures mises en place visant à l'intégration paysagère du site sont les suivantes :

- les constructions ne masquent pas le paysage, et les choix de matériaux de construction du bâtiment s'inscrivent dans la continuité du bâtiment existant,
- l'extension du bâtiment s'effectue vers le Sud du site où il n'y a pas de visibilité depuis les habitations et les axes routiers les plus proches,
- les machines nouvellement intégrées au process de fabrication sont implantés à l'intérieur du bâtiment d'extension,
- les espaces verts et enherbés à l'intérieur du site sont régulièrement entretenus,
- toutes les dispositions sont prises pour maintenir le site dans un état propre.

Les mesures associées aux impacts du site sur le paysage ont déjà été intégrés dans la conception et l'exploitation du site. La mise en place de nouvelles machines pour le process de fabrication du site modifie l'organisation du site à l'intérieur des bâtiments, aucune modification n'altèrera l'occupation des sols et les paysages (aucun impact visuel à l'extérieur du site).

Les nouvelles constructions de l'extension du bâtiment sur le site VILQUIN s'intégreront sans dénaturer le paysage environnant, et les visibilité sur l'extension du bâtiment seront très limitées à un seul point de vue au niveau de la route de Foussignac au contact avec le site.

La Figure ci-dessous illustre la vue depuis la RD66 sur le site existant et son extension projetée.



Figure 28 : Vue depuis la RD66 sur le site existant et son projet d'extension

4.5. Incidences sur l'économie locale

Le projet de restructuration et d'extension du site VILQUIN aura des répercussions positives sur l'économie locale en terme :

- d'emplois grâce à la pérennisation des emplois des salariés travaillant sur le site et la création d'environ 4 emplois supplémentaires,
- de développement du poids économique de la commune de Jarnac,
- de développement et diversification de l'économie locale très orientée vers la filière viticole.

4.6. Incidences sur le trafic local

➤ **En phase de travaux**

En phase de travaux, une très légère hausse du trafic local sera occasionnée par les rotations des camions d'approvisionnement du matériel pour les besoins du chantier. Ce trafic est estimé en moyenne à 5 camions par jour, sur une durée limitée.

Aussi, la circulation des engins de chantier lors de travaux s'effectuera sur uniquement sur l'emprise du terrain du site de VILQUIN.

L'impact sur le trafic local lors de la phase de travaux reste limité et acceptable.

➤ **En phase d'exploitation**

Le trafic journalier moyen prévisionnel en exploitation du site VILQUIN est d'environ :

- 75 véhicules légers (personnel et visiteurs),
- 5 à 10 poids-lourds (livraison / expédition).

Les véhicules accéderont au site de VILQUIN par la sortie « Jarnac Est » de la RN141, puis ils emprunteront la route départementale 194 sur 1 km jusqu'à l'entrée et le parking du site VILQUIN.

Les véhicules ne traverseront pas le bourg de la commune de Jarnac pour accéder au site.

Le trafic journalier généré sur la RN141 pour les besoins de l'activité du site VILQUIN représente 0,5% du trafic moyen journalier sur cet axe (16 600 véhicules/j).

Les conditions d'accès au site sont sécurisées et les voies empruntées sont en bon état et conçues pour supporter une circulation importante de véhicules lourds.

4.7. Incidence liées aux émissions dans l'air

❖ *Rejets liés aux gaz d'échappement des véhicules*

Compte tenu de l'activité du site, les rejets atmosphériques se composeront de gaz d'échappement des engins (en phase de chantier) et les moteurs diesel des camions (maximum de 10 camions/j), des véhicules du personnel (maximum de 75 véhicules/j) en phase d'exploitation.

Ces rejets se composent principalement d'oxydes d'azotes (NO, NO₂, NO_x, ...), d'oxydes de soufre (SO₂, SO_x, ...), de dérivés carbonatés (CO, CO₂, HC, ...).

Les gaz d'échappement seront rapidement ventilés et assimilés à ceux générés par le trafic de véhicules sur la RN141 à proximité, où circulent environ plus de 16 000 véhicules par jour en moyenne.

❖ *Rejet de fumées de soudure, poussières et particules de composés métalliques*

L'activité de travail des métaux à l'intérieur des bâtiments existants et projetés sera à l'origine d'émission de fumées de soudure, poussières et particules de composés métalliques.

Ces émissions de composés métalliques à l'intérieur du bâtiment existant et projeté seront canalisées, filtrées, puis rejetées à l'atmosphère en un seul point de rejet et par le biais d'une cheminée d'une hauteur de 10 m conformément à l'article 36 de l'arrêté du 14/12/2013 (cf. Annexe 9 – Note de calcul de la hauteur de la cheminée).

❖ *Envol et poussières liées à la circulation des véhicules*

La circulation des camions et engins de manutention à l'extérieur pourrait être à l'origine d'envols de poussières de terre végétale.

Pour éviter / réduire les envols de poussières en phase exploitation, l'exploitant veille aux précautions suivantes :

- les voies de circulation et les espaces de stationnement des véhicules seront aménagés sur un revêtement enrobé de manière à éviter le ruissellement de matières en suspension,
- aucun stockage extérieur de terre végétale sur le site.

❖ *Rejet de la cabine peinture*

La cabine peinture sera raccordée à un système de traitement des émissions avant rejet à l'atmosphère. Les rejets ou sorties respecteront les dispositions de l'Arrêté Ministériel du 02/05/02 (rubrique 2940).

A noter que l'établissement VILQUIN utilisera uniquement des peintures hydrosolubles pour cette activité.

4.8. Incidences liées aux émissions olfactives

L'activité de fabrication de charpentes métalliques du site VILQUIN ne génère pas de nuisances olfactives.

4.9. Incidences liées aux émissions sonores

Les principales sources d'émission sonores liées à l'exploitation du site VILQUIN situées à l'intérieur des bâtiments sont les opérations de grenailage, de découpe (meulage), et l'utilisation de convoyeurs à bandes.

A l'extérieur des bâtiments, les sources d'émissions sonores sont liées au trafic de poids lourds (livraison-expédition), la circulation des engins de manutention et la manipulation des poutres métalliques.

En exploitation, les émissions sonores générés sur le site respecteront les valeurs limites réglementaires suivantes dans les zones à émergence réglementée :

NIVEAU DE BRUIT AMBIANT EXISTANT dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'installation)	ÉMERGENCE ADMISSIBLE POUR LA PÉRIODE allant de 7 heures à 22 heures, sauf dimanches et jours fériés	ÉMERGENCE ADMISSIBLE POUR LA PÉRIODE allant de 22 heures à 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Le respect de ces niveaux sonores sera vérifié par une campagne de mesure de bruit qui sera réalisée un an après la mise en service des nouvelles installations puis à la fréquence d'une fois tous les trois ans.

Au-delà du respect des normes d'émissions sonores en zones à émergences réglementées, l'exploitant a pris des mesures et précautions afin de limiter l'émission de bruit dans l'environnement :

- les machines sont éloignées au maximum des limites de site,
- les camions et engins de manutention se déplaçant à l'intérieur du site respectent les normes en vigueur concernant les émissions sonores,
- les transports de livraison / expédition ne sont réalisés qu'en journée,
- l'interdiction d'utiliser tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, haut-parleurs, avertisseurs) sur l'ensemble du site (mis à part pour la prévention et le signalement d'incidents ou d'accidents).

4.10. Incidences liées aux vibrations

Le site VILQUIN ne génère aucune source significative de vibration. Les machines utilisées sont de puissances limitées et ne génèrent pas de nuisances perceptibles sur, et en dehors du site.

Les vibrations engendrées par la circulation des camions et engins sur le site sont très faibles et limités aux abords des véhicules.

4.11. Incidences liées aux émissions lumineuses

L'éclairage extérieur du site VILQUIN est assuré par des lampadaires installés au niveau des parkings et des voiries à l'intérieur du site pour assurer la sécurité.

Les mesures et précautions suivantes sont prises pour limiter l'impact de cet éclairage :

- le nombre et la puissance des spots lumineux sont limités,
- les rayons lumineux des spots sont dirigés vers le bas,
- l'éclairage du site n'est effectif que durant les périodes de travail, lorsque l'éclairage naturel n'est pas suffisant,
- les spots d'éclairage du site VILQUIN ne sont pas visibles depuis les habitations les plus proches. Les éclairages sont seulement visibles depuis la RD194.

4.12. Incidences sur la gestion des déchets

Les déchets produits sur le site VILQUIN correspondent principalement à des chutes et rebus de métaux ferreux.

Le tableau suivant présente les quantités de déchets produits sur le site VILQUIN pour l'année 2018.

Tableau 6 : Quantités de déchet actuellement produits par l'établissement VILQUIN

Nature du déchet	Quantité annuelle produite
Ferraille	59,5 t/an
Tournures aciers	11 t/an
Chutes de poutrelles/tubes cornières	228 t/an
Chutes oxycoupage	162 t/an
Carton / film housse et papier	2 t/an

Chaque déchet généré sur le site est stocké sur une aire imperméabilisée dans un contenant adapté et séparé des autres types déchets si la filière de valorisation n'est pas la même.

Le recours à des entrepreneurs et des filières dûment agréés permet d'assurer une valorisation de certains déchets et une élimination des autres dans le respect des dispositions réglementaires et de la protection de l'environnement.

Aussi, des registres / documents de suivi des déchets seront tenus à jour par l'établissement VILQUIN de manière à garantir que chaque déchet suit bien une filière de traitement / valorisation conforme à la réglementation.